

Flambée des prix des denrées : Le Front populaire contre la vie proteste et dénonce !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 04 AOÛT 2022

1153

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Esclavage par ascendance à Kayes, les signes cliniques d'une nouvelle forme d'insécurité ? Les violences liées à l'esclavage dans la région de Kayes sont de plus en plus fréquentes. Pourtant, l'État central est muet sur la question qui mérite une réponse structurée et urgente. Face à la gravité du sujet, Dr Fodié Tandjigora, Sociologue et chef de département socio-Anthropologie à la faculté des Sciences humaines et des Sciences de l'éducation, nous a accordé une interview exclusive dans laquelle il fait une analyse pointue et propose quelques pistes de solutions.

Dr Fodié Tandjigora
(sociologue)

**Halte à
l'esclavage
par ascendance !**



**Rotation des contingents de la MINUSMA :
Vers la reprise des vols ?**



**Nécrologie : Madame Dembélé Oulématou Sow
présidente de la CAFO s'en est allée à jamais !**



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

03 août
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

956

Nouveaux cas confirmés

02

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

562 384 Vaccinations incomplètes

1 493 444 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 232

Guéris

30 400

Décès

739

dont 18 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.17



P.27



/ Une /

Dr Fodié Tandjigora (sociologue) : Halte à l'esclavage par ascendance !

P.5

/ Brèves /

Primature : Deux réseaux des femmes leaders, reçus par le Premier Ministre.

P.15

Délivrance des cartes consulaires : Les maliens de Mauritanie dénoncent, l'ambassade s'explique !

P.15

Hivernage : La pluie fait des sans abri à Niono

P.16

Examens de fin d'année 2021-2022 : Les enseignants invitent les autorités à payer les frais de surveillance et de correction

P.16

Nécrologie : Madame Dembélé Oulématou Sow présidente de la CAFO s'en est allée à jamais !

P.17

Mali : Des refuges terroristes et des rescapés de l'attaque de Sokolo ont été localisés et détruits

P.17

/ Actualité /

Mali : « Il est temps que le continent africain rétablisse le nouvel ordre économique mondial » Boubacar Bocoum analyste politique et président du parti africain pour l'intégration et la souveraineté

P.23

Face à la hausse générale des prix : Le front populaire propose au gouvernement un document cadre contre la vie chère au Mali

P.26

Rotation des contingents de la MINUSMA : Vers la reprise des vols ?

P.27

Flambée des prix des denrées : Le Front populaire contre la vie proteste et dénonce !

P.28

/ Politique /

Face aux propos outrageux de macron sur le Mali : Le silence assourdissant de la classe politique et des leaders de la communauté peule

P.31

Reconquête du pouvoir : L'Adema peaufine sa stratégie sous la conduite de Marimantia

P.33

/ Culture & société /

Balla Fasséké : L'ancêtre es Kouyaté

P.35

/ International /

Manif du FNDC : Cinq mineurs relaxés, 29 autres en détention (Procureur)

P.36

Kankan (RG) : La principale route du quartier d'enfance du col. Doumbouya dans tous ses états

P.37

/ Sport /

Xavi décide du trio offensif de premier choix : Pour le début de la saison

P.38

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Dr Fodié Tandjigora (sociologue)

Halte à l'esclavage par ascendance !

Esclavage par ascendance à Kayes, les signes cliniques d'une nouvelle forme d'insécurité ? Les violences liées à l'esclavage dans la région de Kayes sont de plus en plus fréquentes. Pourtant, l'État central est muet sur la question qui mérite une réponse structurelle et urgente. Face à la gravité du sujet, Dr Fodié Tandjigora, Sociologue et chef de département socio-Anthropologie à la faculté des Sciences humaines et des Sciences de l'éducation, nous a accordé une interview exclusive dans laquelle il fait une analyse pointue et propose quelques pistes de solutions.

Malikilé : La question d'esclavage défraie la chronique surtout depuis l'assassinat de la vieille dame qui aurait refusé le statut de d'esclavage. Cette situation a heurté la sensibilité de plus d'un. Quelle est votre grille lecture sur la question ?

Dr Fodié Tandjigora : Aujourd'hui s'il y a un problème qui doit retenir l'attention des autorités politiques, c'est bien la question de l'esclavage par ascendance qui risque de devenir un autre foyer de tension. En effet, les maux majeurs qui handicapent la cohésion sociale au Mali ont tous débuté par des incidents considérés comme banal. D'un point de vue sociologique, la société malienne une mosaïque ethnique et géographique dont l'organisation sociale repose sur une structure inégalitaire. À cet égard, la condition sociale est déterminante dans l'accès aux ressources et au pouvoir de décision. Le phénomène d'esclavage par ascendance en est une illustration dont l'ampleur varie selon les régions du pays. On est à la limite d'une pratique sociale qui, je le rappelle, avait déjà été abolie au temps colonial notamment par le décret du 12 décembre 1905 qui a aboli l'esclavage dans les communautés de l'AOF. Mais malgré tout, ça continue sous son aspect statutaire et symbolique. C'est ce que nous vivons aujourd'hui.

Malikilé : En tant que sociologue, quelle définition donnez-vous à la question de l'esclavage ?

Dr F.T : L'esclavage est un système de production sociale, économique et politique dont

l'objectif vise essentiellement à cloisonner des individus dans des statuts sociaux inamovibles, de sorte qu'ils ne puissent jamais en sortir. C'est fait pour qu'une classe bénéficie des avantages de façon permanente et que d'autres se soumettent à des classes qui sont en haut de l'échelle. Donc, c'est ce système économique, politique et sociale qui s'est perpétuée dans la descendance sous forme d'esclavage statutaire à Kayes.

Malikilé : Quelles sont les causes réelles de ce phénomène qui est de plus en plus pesant dans la région de Kayes et qui en devient par ricochet l'épicentre ?

Dr FT : Quand vous demandez aux acteurs, les causes remontent aux temps immémoriaux comme on le dit. Mais, il y a un certain nombre de causes qu'on peut évoquer. Par exemple dans le discours des tenants de cette pratique esclavagiste, ils évoquent l'islam. Pour eux, la cause prendrait source dans l'islam. Or, selon nos recherches dans beaucoup de traditions islamiques, cette religion pousse les gens vers l'affranchissement et non l'asservissement. Une lecture attentive de certains hadith et versets coraniques indique que l'islam pousse les individus à affranchir leurs esclaves afin d'ex-





pier certains péchés comme en cas de : rupture volontaire du jeûne pendant le Ramadan, d'un meurtre involontaire commis sur la personne d'un autre croyant, en cas de de parjure (violation d'un serment contracté) ; on recommande d'affranchir un esclave (voir le Hadith Moslim qui traite l'affranchissement dans 4 chapitres).

C'est dire que la source ne provient pas de l'islam mais que celui-ci n'a fait qu'encadrer une pratique antéislamique. L'avènement de l'islam en Arabie a trouvé qu'il y avait déjà l'esclavage. Et beaucoup de fortunés arabes avaient investis dans l'esclavage. Mais, si l'islam avait dit niet à l'esclavage, non seulement l'économie serait tombée à plat mais aussi l'islam ne trouverait pas d'adhérents en Arabie. Donc ce que l'islam a fait, c'est d'humaniser un peu l'esclavage en essayant de faire affranchir les esclaves en guise d'expiation de certains péchés. C'est ce qui s'est passé. Ensuite, il y a un autre argument, c'est la razzia. Quand vous partez à la guerre, vous prenez des adversaires qui deviendront des captifs. C'est comme des butins de guerre. Votre père qui a été pris en guerre deviendra, de facto, esclave et par voie de conséquence toute sa descendance. On peut aussi avoir des esclaves par héritage. Parce que l'esclave, c'est comme un « bien » dans la mentalité traditionnelle, c'est pourquoi il ne peut disposer de sa propriété et ne peut être qu'un simple usufruitier. Il n'est jamais mature socialement c'est pourquoi il est considéré comme un cadet social qui ne peut s'affranchir de la tutelle du maître dicit les coutumes. Ce sont quelques causes qui font que des individus sont enfermés dans cet esclavage depuis très longtemps. Ceux qui sont

actuellement appelés esclaves n'ont pas été capturés comme esclave, mais plutôt leur arrière, arrière-grand-père, ce qui consacre leur statut d'esclave. Sinon eux, ils n'ont pas été capturés.

Malikilé : Le Mali vit une crise multidimensionnelle. Est-ce que si des dispositions ne sont pas prises pour circonscrire ce phénomène, ça ne serait pas un autre foyer de tension ?

Dr FT : C'est pourquoi d'ailleurs, j'attire l'attention des autorités parce que la législation

au Mali ne prend pas en compte le cas de l'esclave dans le code pénal. Il n'y a aucune disposition qui punit l'esclavage. Pourquoi ? Parce que l'esclavage est déjà aboli. On ne va pas punir un fait qui est déjà aboli et qui n'existe même pas. Théoriquement ça n'existe pas. Il n'y a pas de législation là-dessus. Il y a un vide juridique dans le code pénal qui fait qu'on ne peut pas juger l'esclavage. Il faut relire le code pénal pour réinsérer des dispositions qui prennent en compte le phénomène actuel. Parce que les tenants de l'esclavage disent que c'est la tradition, ils appellent ça "Lada". Or, les descendants des esclaves disent c'est de l'esclavage. Quand tu refuses l'esclave, on te retire la terre. Parce qu'on suppose que la terre on te l'a prêté au nom de la tradition. Donc si tu refuses la tradition, pour eux l'esclavage c'est la tradition, on te retire la terre puisse que l'esclave n'est pas propriétaire de la terre, il est usufruitier. C'est-à-dire qu'il ne peut vivre que de l'usufruit. L'usufruit, c'est le fait de jouir des avantages d'un bien dont la propriété ne vous revient pas. C'est uniquement ce cas. Ensuite, l'autre conséquence, ce sont les violences physiques. Quand vous refusez l'esclavage, on recommande à tous les boutiquiers, tous ceux ont des moto-taxis de ne pas vous offrir leur service. Tu as de l'argent mais le boutiquier ne te vend rien. Tu as de l'argent,



tu veux prendre une moto-taxi pour aller au chef-lieu de l'arrondissement. On recommande à tous les jeunes de ne jamais vous prendre. Ils sont obligés d'aller acheter les condiments très loin, souvent à 9 kilomètres. Or, il y a des boutiquiers au village. On vous interdit le grand puits du village. En fait, on vous met un blocus pour que vous renonciez à votre émancipation et que vous restez dans votre statut. Si vous êtes dans votre statut d'esclave, vous bénéficiez de tout.

Malikilé : Quelles en sont les conséquences sociales, économiques, culturelles et éducatives ?

Dr FT : Il y a des conséquences sur l'éducation des enfants. Il y a des déplacés qui ont été chassés dont la scolarisation des enfants est perturbée. Il y a même des enfants qui ont subi des brimades à l'école dans la zone de Nioro notamment à Djadioumé où on se moque d'eux pour dire ils sont descendants d'esclaves. Avec la violence, les familles déplacées ont du mal à scolariser leurs enfants. Certes, il y a des ONG qui leur viennent en appui, mais beaucoup de scolarités ont été perturbées. Il y a même eu des abandons. Certains ont des troubles psychiques parce qu'elles ont été réveillées nuitamment par des bruits de bâton, par des coups de fusil pour les chasser du village. Certains témoignent qu'au moindre bruit la nuit elles revivent le même phénomène. Il y a aussi des conséquences économiques, beaucoup de descendants d'esclaves avaient des grandes superficies de vergers, ils n'ont même pas pu faire la récolte. Ils ont été chassés et trainés hors du village. Toutes ces violences sont perpétrées devant des personnes âgées au village qui sont complaisantes et ne disent rien laissant les jeunes faire. Ils disent que c'est une révolution des jeunes mais les jeunes sont sous tutelle des personnes âgées qui ne disent absolument rien du tout.

Malikilé : Selon vous, qu'est-ce que l'Etat doit faire pour endiguer ce phénomène qui devient de plus en plus fréquent surtout dans la région de Kayes ?

Dr FT : Sur le plan sociologique, il y a des solutions qui ont marché ailleurs : C'est l'affranchissement symbolique. Il y a des endroits à Kayes où il n'y a pas ce phénomène. Je vous



donne le nom du village Diéoura, c'est un gros village. Alors, qu'est-ce que les descendants d'esclaves ont fait ? Ils ont pris des colas, des cadeaux symboliques pour aller chez leur maître pour demander leur affranchissement. Les maîtres ont dit, vous êtes affranchis, voici ce que vous devez payer souvent c'est 2000 F CFA ou 6000 FCFA plus des coqs. Ils ont accepté leur affranchissement tout en leur donnant des filles nobles en mariage. C'est fini, il n'y a pas eu de conflit. Là où le conflit n'a pas éclaté cette expérience, nous pouvons la reprendre sous l'égide de l'Etat bien entendu. Parce que là où les violences ont éclaté c'est compliqué. Avant que tout ne s'embrasse, on peut adopter cette stratégie dans les endroits où l'affranchissement a pu marcher symboliquement sous la houlette de l'Etat pour mettre fin à tout cela. Ensuite dans les endroits où il y a la violence, l'Etat doit poursuivre parce que très souvent les juges, les gendarmes au niveau local essayent de gérer uniquement les cas de violences, coups et blessures. Mais, ils ne prennent pas en compte les autres paramètres. Il n'y a pas de garde-fou pour empêcher que la violence ne survienne. Ce qu'il faut, c'est initier un dialogue permanent, surveiller les territoires sous tension. On peut prendre des relais locaux qui peuvent remonter la situation. On peut prévenir rapidement avant qu'il n'ait des crimes comme on l'a vu à Lani tout récemment. Il n'y a pas de mécanisme de surveillance de ce phénomène d'esclavage par ascendance notamment les violences qui sont en train d'être soumise. Il faut un mécanisme de surveillance dans les localités qui sont sous tension de sorte à permettre à l'Etat d'intervenir rapidement avant la commission des

violences.

Malikilé : Quel appel avez-vous à lancer à la population malienne et aux autorités ?

Dr FT : Ce que j'ai envie de dire c'est que la population malienne est majoritairement musulmane. Cette pratique n'est pas islamique. Elle est antérieure à l'islam. Si on est musulman, regardons les textes sacrés, tous poussent à l'affranchissement des esclaves et non à la perpétuation de l'esclavage. Tous ceux qui sont musulmans doivent faire leurs, ces citations des hadiths et des versés de Coran qui traitent de l'affranchissement. Ça c'est au niveau des individus s'ils sont croyants. Au niveau des communes, il y a la communalisation les maires peuvent veiller à remonter les informations à temps réels. Parce qu'on ne communique pas sur les tensions jusqu'à ce que ça débord. Certains maires font des prises de positions tendancieuses, d'autres ne le font pas. La chose, c'est qu'il faut remonter rapidement l'information. Lorsque c'est fait, il faut que les autorités de maintien de paix agissent rapidement. Parce qu'il y a des crimes qu'on pouvait éviter mais du fait qu'on n'agisse pas, on laisse et ça s'assombrit. La dernière chose, c'est au niveau de l'Etat central de relire rapidement le code pénal et d'insérer des dispositions qui puissent prendre en compte ce phénomène d'esclavage afin d'empêcher la perpétuation des violences.

■ Interview réalisée par Ibrahim Sanogo

EcoMatin



Les investisseurs adoptent timidement le Sango Coin. Une semaine après l'ouverture de la vente au public, seulement 6% des jetons de la cryptomonnaie centrafricaine émis ont été vendus.



Moussa Diaby



J'ai le regret de vous annoncer le décès brutal de ma mère Ouleymatou SOW présidente de la CAFO MALI
QUE SON ÂME REPOSE EN PAIX DANS LE PARADIS ÉTERNEL FIRDAOUS



Primature du Mali



Le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga a reçu le lundi 1er août 2022, l'artiste Salif Keïta qui est par ailleurs membre du Conseil national de Transition.

Au menu des échanges, le projet de parachèvement de la fédération qui unirait la Guinée et le Mali et que M. Keïta souhaite relancer. Le Mali et la Guinée dira l'artiste, sont un même peuple et c'est ce que les premiers dirigeants Modibo Keïta et Ahmed Sékou Touré avaient compris. C'est pourquoi, ils avaient déjà entamé le processus de fédération.

La Guinée et le Mali sont un même pays, qui a été divisé par la seule volonté du colonisateur, a déclaré M.Keïta avant de demander l'accompagnement du Chef du Gouvernement.

Le Premier ministre a félicité son hôte pour l'initiative, lui a promis

l'accompagnement du Gouvernement. Le Premier Ministre a assuré l'artiste de transmettre le projet au Président de la Transition. En prélude à la réalisation de cette initiative, l'artiste entend organiser une semaine artistique et culturelle à Kourémalé afin de consacrer l'Union des Peuples avant les actes politiques refondateurs. CCRP/Primature



Casimir Sangala



RIP. NOUS SOMMES ENDEUILLÉS ET INCONSO-LABLES. #SEGUE#

www.camfoot.com



En vacances à Yaoundé, l'internationale française d'origine camerounaise Griedge Mbock a rendu une visite de courtoisie au président de la Fécafoot ce mercredi au siège de l'instance à Tsinga. « Samuel Eto'o et son hôte ont longuement parlé du football camerounais, mais également de la carrière de la pensionnaire de l'Olympique lyonnais, demi-finaliste avec la France du récent Euro en Angleterre », rapporte le service de communication de la Fécafoot...



Moussa Mara Yelema



Décès de Mme DEMBELE Oulematou SOW, Présidente de la CAFO et membre de la CVJR. Sincères condoléances à sa famille éplorée, aux

organisations féminines du pays et à tous ceux qui se battent pour la cause des femmes. Mme DEMBELE a été un défenseur infatigable des femmes maliennes. Prions pour que son exemple et son parcours inspirent de nombreuses générations de femmes !



■ Bouare Aboubacar Sidiki

Heureux de vous annoncer ma nomination comme Segal du nouveau bureau du district de foot de Bla par le président YAYA DIARRA.



■ Malick Konate

Actualité oblige : c'est quoi un Mandat d'arrêt international ?

Mandat d'arrêt international, est une expression qui renvoie en vérité à une demande d'arrestation et d'extradition simple d'un individu recherché.

Toutefois, ce mandat permet par son caractère international d'enclencher la coopération judiciaire entre les Etats.

Il existe des conventions unissant les Etats, par conventions bilatérales, ou multilatérales, permettant une meilleure entraide judiciaire, et régissant les décisions d'octroi ou non de l'extradition.



A défaut, les règles applicables relèvent du pouvoir souverain de l'Etat requis. De plus, la Cour Pénale Internationale peut également émettre de tels mandats d'arrêts afin d'arrêter et de juger une personne qui aurait commis un crime international.

Une fois arrêtée en vertu du mandat d'arrêt, la personne pourra être extradée auprès du pays émetteur du mandat d'arrêt international. L'extradition est une procédure de coopération judiciaire internationale. Elle peut être définie comme une procédure juridique consistant à livrer, par l'Etat requis, une personne, qui se trouve sur son territoire et qui est poursuivie ou condamnée par la justice d'Etat aux autorités de celui-ci.

Une fois arrêtée en vertu du mandat d'arrêt, la personne pourra être extradée auprès du pays émetteur du mandat d'arrêt international. Mais les considérations d'extradition sont en réalité assez complexes, puisqu'elles dépendent non seulement du droit interne de l'Etat d'exécution, mais également de celui de l'Etat émetteur, et également de l'existence potentielle d'une convention spéciale entre eux régissant les cas d'extraditions entre les deux Etats.

NB. Interpol

La notice rouge, souvent abusivement appelée « mandat d'arrêt international », est un message d'alerte délivré par Interpol à l'intention des différents services nationaux de police nationaux des pays membres de l'organisation pour communiquer sur des malfaiteurs, des infractions ou des menaces.

Votre serviteur

Moussa Guindo, magistrat



■ Mali Actu

Toujours célibataire à 42 ans après son divorce avec Tunji Balogun le père de son enfant, la superstar nigériane Tiwa Savage ne manque jamais l'occasion de se confier sur son envie de se remarier. Dans un récent



post sur ses réseaux sociaux, la chanteuse a donné un détail très important à un fan qui souhaite l'épouser.



■ Issa Kaba



Ceux qui disent que Salif Keita n'a jamais chanté le Mali ne connaissent pas son répertoire je vous propose trois (3) morceaux que vous pouvez suivre sur YouTube

- 1- Waraya: l'un des meilleurs morceaux dédié à notre pays.
- 2- Féso: ou il cite région par région notre pays pour parler de sa richesse.
- 3- KankélétiGUI avec les Ambassadeurs: il parle de la noblesse du malien.

Quand on ne connaît pas quelque chose on demande, le politique Salif Keita est un autre sujet mais le chanteur Salif Keita est par fait.



■ Yvan Simweray-Programme politique

Culture :

L'origine des noms de pays africains.
Très souvent, l'origine du nom de chaque pays d'Afrique cache une histoire liée à son passé



colonial, ou aux peuples et tribus locales. Petit tour d'horizon étymologique des pays africains.

Saviez-vous que Burkina Faso signifie « pays des hommes intègres » en moré et dioula ? Que Côte d'Ivoire fait référence au commerce d'ivoire sur la côte ? Que Cameroun tire son nom du mot « Crevettes » en portugais ?

AFRIQUE DU SUD

Descriptif de sa position géographique sur le continent africain. Les premiers colons néerlandais à s'implanter dans la région la surnommèrent simplement « Zuid Afrika ».

ALGÉRIE

Le nom vient du nom de la ville d'Alger (via le catalan Aldjère), du mot arabe رِيَّازِجَل (al-gaza'ir), signifiant « les îles » et se référant aux quatre îles au large de la ville jusqu'à ce qu'elles fassent partie du continent en 1525. « يَا أَنْزَامَ بِنَب رِيَّازِج » al-jaza'ir est lui-même un raccourci d'un nom plus ancien jaza'ir bani mazgannay, soit « les îles de [la tribu] Bani Mazghannay ».

ANGOLA

De Ngola, titre utilisé par le monarque du royaume de Ndongo. Les Portugais ont nommé la région en honneur d'un Ngola qui leur était allié.

La librairie

BÉNIN

Benin est la prononciation portugaise du mot itsekiri Ubinu, qui signifie « capitale » ou « siège de la royauté » et qui désignait la capitale du royaume du Bénin, un des rares grands royaume d'Afrique de l'Ouest côtière à avoir atteint une taille importante en dehors de l'influence de l'islam, et avant tout contact avec les Européens. Le nom Ubinu viendrait lui-même du mélange du mot yoruba Oba, qui signifie « gouverneur », et du terme lié Bini, le nom du peuple Edo (majoritaire dans le royaume) pour se référer à lui-même.

BOTSWANA

Nommé d'après le groupe ethnique le plus important du pays, les Tswana.

BURKINA FASO

Des deux langues principales du pays, signifiant « pays du peuple se tenant droit », « pays des hommes intègres », ou « pays des incorruptibles ». Burkina vient de la langue moré, Faso du dioula.

BURUNDI

De la langue locale, signifiant « pays de ceux qui parlent le kirundi ».

CAMEROUN

Du portugais Rio de Camarões (rivière de crevettes), le nom que les explorateurs portugais avaient donné au fleuve Wouri au XVe siècle, s'extasiant de l'abondance des crevettes dans ce cours d'eau. Les marins anglais adoptèrent ce nom en l'anglicisant (Camaroons) d'où le nom actuel de Cameroun.

CAP-VERT

Le nom du cap (Cabo Verde) lui a été donné en 1444 par le navigateur portugais Dinis Dias, la végétation luxuriante de ce promontoire rocheux contrastant avec l'aridité de l'arrière-pays.

CENTRAFRIQUE

Nom descriptif : le pays est géographiquement au centre du continent africain.

COMORES

De l'arabe Djazair al Kamar, les Îles de la Lune.

CONGO

Nommé d'après le royaume Kongo, lui-même dérivé du nom du peuple bakongo. 2) KONGO viens du mot (N'SENGO) outil du travail aidant à labourer la terre pour cultiver, donc c'est une allusion au travail.

Être un MUKONGO égal être un travailleur!

Donc KONGO C'est un tribut des travailleurs.

MANI-KONGO le titre de notre roi, qui insinuer la force et sa grandeur (Un grand travailleurs/Chef des travailleurs).

DU même on imploré le Dieu AKONGO (DIEU DE LA FORCE/ DIEU DU TRAVAIL) (DIEU CRÉATEUR).

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – ZAIRE

Nommé d'après le royaume Kongo, lui-même dérivé du nom du peuple bakongo. Zaire, son ancien nom, vient du portugais Zaire, une adaptation du mot kongo nzere ou nzadi, « le fleuve qui avale tous les fleuves ».

2 Zaire ne viens pas du portugais, lors du retour à l'authenticité le président Mobutu un Ngala de l'équateur n'arrive pas à prononcer NZADI comme les biso BAKONGO nous appelons FLEUVE, dans sa prononciation il l'appela Zaire et par sa dictature tous les monde s'est adaptée à la manière.

CÔTE D'IVOIRE

Référence au commerce de l'ivoire dans la région. D'autres parties de la côte maritime africaine ont été nommées de manière similaire : « Côte des Céréales », « Côte de l'Or », et « Côte des Esclaves ».

DJIBOUTI

Une étymologie plausible mais non prouvée est que Djibouti signifie « Terre de Tehuti » ou « Terre de Thoth » (le dieu égyptien de la Lune). Ou peut-être dérivé du mot afar gabouti (un type de paillason fait de fibres de palme).

ÉGYPTE

Du latin Aegyptus, à son tour du grec ancien (déjà attesté en mycénien) Αἴγυπτος (Aígyptos). Selon Strabon, le nom grec dérive de Αἰγαίου ὑπτίως (Aigaiou hypitiōs) : « la terre en dessous de la mer Égée ». Il peut aussi dériver du nom égyptien de Memphis, *hāwit kuṗ pitāh, signifiant « maison (ou temple) de Ptah ».

ÉRYTHRÉE

Nommé par les colons italiens, du nom latin pour la mer Rouge : Mare Erythraeum (« mer Érythrée »).

ÉTHIOPIE

Du mot grec Αἰθιοπία (Aithiopia ; latin : Æthiopia), de Αἰθίοψ (Aithiops), « Éthiopien », parfois décomposé par des chercheurs comme un terme purement grec signifiant « au visage (ὤψ) brûlé (αἶθ) ».

Toutefois, certaines sources éthiopiennes (par exemple, le Livre d'Aksoum des XVIe ou XVIIe siècles) déclarent que le nom est dérivé de « 'Ityopp'is », un fils de Koush, fils de Cham, qui, selon la légende,

fonda la ville d'Aksoum. Selon quelques chercheurs, minoritaires, le mot grec Αἰθιοπία dérive d'un mot local ancien qui signifierait « encens » ou « bon », réinterprété par les Grecs.

GABON

De Gabão, le nom portugais donné à l'estuaire de la rivière Komo (en français : estuaire de Gabon). L'estuaire tient son nom de sa forme, qui ressemble celle d'un manteau à capuchon (gabão).

GAMBIE

Du fleuve Gambie qui coule dans le pays. Le mot Gambie dérive peut-être du mot portugais câmbio (« échange », « marché »), en référence au commerce que les Portugais y faisaient.

GHANA

Du nom du royaume du Ghana, royaume éponyme d'Afrique de l'Ouest. Toutefois, le territoire actuel du Ghana n'a jamais fait partie de ce royaume. Joseph Kwame Danquah, homme d'Etat, historien et panafricanisme ghanéen, a suggéré ce nom peu avant l'indépendance du pays. Ses recherches l'avaient amené à croire que les peuples ghanéens d'aujourd'hui descendaient de l'ancien royaume. Le terme de Ghana viendrait du soninké « nwana » signifiant « héros » ou « roi guerrier » et était le titre accordé aux rois de l'Empire du Ghana. Le nom colonial du Ghana était Côte-de-l'Or, d'après la grande quantité d'or trouvée dans le pays par les colons européens. D'autres parties de la côte africaine ont également été nommées d'après leurs marchandises les plus importantes : « Côte d'Ivoire », « Côte des Esclaves », « Côte des Céréales ».

GUINÉE

Bien que le nom de Guinée ait été imposé à cette région par les Européens, on peut néanmoins le considérer comme d'origine africaine. Le mot Guinée étant, selon certains auteurs, la transformation des mots Ginyia ou Gineua par les marchands maures, avec lesquels les explorateurs portugais furent en rapport, désignait les royaumes subsahariens.

Une autre étymologie, qui n'est pas nécessairement incompatible avec la précédente, fait dériver le nom du Guinée, comme celui de l'ancien Ghâna du mot berbère Akal n-Iguinawen ou aguinaoui, Terre des Hommes Noirs.

GUINÉE ÉQUATORIALE

« Équatoriale », de Équateur. L'équateur ne passe pas par le territoire du pays, mais le pays enjambe l'équateur puisque son île d'Annobon est au sud, tandis que le continent se trouve au nord de cette ligne. « Guinée » vient peut-être du terme berbère aguinaoui, signifiant « noir ».

KENYA

Du nom du Mont Kenya, deuxième plus haut sommet d'Afrique, derrière le Kilimandjaro. Il a obtenu son orthographe actuelle après une série d'évolutions du nom que les tribus locales donnaient à la montagne. Les Kikuyu l'appellent « Kirinyaga », les Embu « Kirenia », et les Akamba « Kiinyaa » ; termes qui signifient tous « montagne blanche » ou « montagne brillante », en raison des glaciers visibles au sommet.

LIBERIA

Du latin liber (« libre »), parce que le pays fut fondé comme terre d'accueil africaine pour les esclaves Noirs libérés aux États-Unis et qui retournèrent en Afrique.

LIBYE

D'après le nom d'une ancienne tribu berbère appelée Libyens par les grecs et Rbw par les Egyptiens.

MADAGASCAR

Du nom de l'île en malagasy, Madagasikara, lui-même dérivé du proto-malais « la fin de la Terre », une référence à la longue distance à parcourir jusqu'à l'île depuis les terres d'origine d'une partie de la population : l'Asie du Sud-Est.

MALAWI

Peut-être basé sur un mot autochtone signifiant « eaux en flammes » ou « langues de feu », peut-être dérivé du reflet du soleil sur le lac Malawi.

MALI

Du royaume d'Afrique de l'Ouest du même nom (un grand pays moderne étant situé sur le territoire de ce royaume disparu). Mali était le nom donné par les voyageurs arabes à l'empire que ses propres habitants appelaient manden.

MAROC

De Marruecos, la prononciation espagnole du nom de la ville de Marrakech (plus précisément Marrakush).

MAURITANIE

Du latin signifiant « terre des Maures ». Nommée (par erreur) d'après la Mauritanie historique du nord du Maroc, elle-même nommée d'après une tribu mauri ou maure.

MAURICE

Nommé Prins Maurits van Nassaueland en 1598 en l'honneur de Maurice de Nassau (1567-1625), stadtholder d'Hollande et Prince d'Orange (1585-1625).

MOZAMBIQUE

Du nom de l'île de Mozambique, dont le nom vient probablement de celui d'un ancien dirigeant, le sheik Mussa Ben Mbiki.

NAMIBIE

Du nom du désert du Namib, sur la côte de l'Atlantique. Namib signifie « une région où il n'y a rien » dans la langue nama.

NIGER

D'après le nom du fleuve Niger, du terme autochtone Ni Gir (« rivière Gir »), ou du touareg n'eghirren (« eaux qui coulent »). Souvent mal interprété (particulièrement par les latinistes) comme dérivé du latin niger (« noir »), une référence à la couleur de peau des habitants.

NIGERIA

D'après le nom du fleuve Niger. Voir Niger ci-dessus.

UGANDA

De la version swahili de Buganda, le royaume des 52 clans du peuple Buganda, le plus grand des royaumes traditionnels du territoire actuel de l'Ouganda. Le pouvoir colonial britannique adopte le nom Ouganda (Uganda en anglais) en 1894. :

Buganda signifie « terre des Baganda ». Baganda (« frères et sœurs ») est le raccourci de baganda ba katonda (« frères et sœurs de Dieu

»), une référence au mythe de la création.

RWANDA

Du nom du peuple Vanyaruanda. Le pays est poétiquement appelé « Terre des mille collines ».

SÃO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Du portugais pour « Saint Thomas et Prince ». L'île de Sao Tomé (en portugais São Tomé) est ainsi nommée par les explorateurs portugais parce qu'ils la découvrent le jour de fête de ce saint, le 21 décembre 1470 ou 1471. L'île de Principe (en portugais Ilha do Príncipe (« île du prince ») est ainsi nommée en 1502, en référence au prince du Portugal auquel on payait les taxes sur le sucre, produit sur l'île.

SÉNÉGAL

L'étymologie du nom Sénégal est controversée depuis plusieurs décennies. David Boilat dans Esquisses sénégalaises (1850) soutient que le mot procéderait de la déformation de l'expression wolof suñu gaal, signifiant « notre pirogue ».

D'autres étymologies ont été avancées : Canaga ou Zanaga ; Singhane (terme hassanya par lequel les Maures désignent la province du Cayor) ; Sanhadja ou Senaga, Sanaga, Azanaga (voir Zenaga, une tribu berbère du Sahara) ; Siind (pour Aayeen, mal écrit et mal lu). Et enfin sagui nughal en berbère « notre frontière »...

SEYCHELLES

Nommé d'après Jean Moreau de Séchelles, ministre des Finances de Louis XIV de 1754 à 1756.

SIERRA LEONE

Adapté de Sierra Leona, la version espagnole du portugais Serra Leoa (montagne du lion). L'explorateur portugais Pedro de Sintra nomme le pays d'après la forme des montagnes qu'il y voit en naviguant le long de la côte ouest-africaine. On ne sait pas pourquoi les montagnes lui faisaient penser à des lions : elles pouvaient ressembler aux dents d'un lion, ou des lions qui dorment, ou le tonnerre qui y résonnait ressemblait peut-être au rugissement d'un lion.

SOMALIE

Du nom des Somalis, le peuple y habitant. L'étymologie de leur nom reste incertaine, mais il y a deux possibilités : qu'il dérive de sac maal (« ceux qui gardent le bétail »), ou d'un patriache mythique appelé Samaale.

SOUDAN

De l'arabe Bilad as-Sudan (بلاد السودان), Terre des Noirs. Référait à l'origine à la plupart du Sahel.

SWAZILAND

Du peuple swazi, le principal groupe ethnique du pays. Le mot swazi vient du nom du souverain Mswati Ier, un roi de Swaziland.

TANZANIE

Un mélange des noms des deux anciens États qui forment ce pays : le Tanganyika et le Zanzibar.

Tanganyika tient son nom du lac éponyme. Sir Richard Burton est le premier Européen à voir ce lac, et explique que le nom dérive d'une langue autochtone : tou tanganyika (« rejoindre », dans le sens de « où se rejoignent les eaux »). En 1871, Henry Morton Stanley dit que le mot vient de tonga (« île ») et hika (« plat »). Les deux théories

sont incertaines.

Zanzibar, quant à lui, dérive son nom des Zengi ou Zengj (زنجي), un peuple local dont le nom signifie « noir ». Cette racine est couplée à l'arabe barr (بر), signifiant « côte », « rivage ».

TCHAD

Nommé d'après le lac Tchad, dans le sud-ouest du pays. Le lac tient son nom du mot bomu tsade (« lac »).

TOGO

Du village Togo, aujourd'hui Togoville. De la langue ewe : to (« eau ») et go (« côte »).

TUNISIE

D'après le nom de sa capitale, Tunis, dont le nom provient probablement de celui de la déesse phénicienne Tanith, la ville antique de Tynes, ou de la racine berbère ens, signifiant « s'allonger ».

ZAMBIE

Du nom du fleuve Zambèze, qui coule dans l'est du pays et forme la frontière avec le Zimbabwe.

ZIMBABWE

Modification du shona Dzimba-dze-mabwe, signifiant « maisons de pierres » (dzimba étant le pluriel de imba, « maison », et mabwe étant le pluriel de bwe, « pierre »), en référence aux murs de pierre de l'ancien empire marchand du Grand Zimbabwe.

#memoirethiernosouleymaneabaal

Cette liste peut contenir des erreurs merci de nous aider à l'enrichir dans les commentaires



■ Ouverture Média - OM



OM INFO : #URGENT !!!

Une information sur un éventuel recrutement au

niveau des Forces Armées Maliennes sur la base de volontariat est entrain de faire le tour de la toile.

L'Etat-major Général des Armées du Mali tient à apporter un démenti formel à cette information qui relève de la désinformation, de la manipulation et à distraire la population des objectifs du moment.

Il appelle par ailleurs les utilisateurs des réseaux sociaux à la retenue et à la bonne foi.

Source : FAMA



■ Gouvernement du Mali



#Réconciliation et Paix#

Jour 3 de la RND

« Rencontres bilatérales entre les parties maliennes sur certains aspects de la mise en œuvre de l'Accord »
Les travaux de la Réunion de Niveau Décisionnel (RND) se sont poursuivis ce mercredi 03 août à travers les rencontres bilatérales entre la partie gouvernementale et le mouvement de l'inclusivité. Ces rencontres bilatérales portent sur la répartition des quotas dans le cadre du DDR global, le mécanisme de gestion du cas des hauts cadres civils et militaires des mouvements signataires et des réformes politiques et institutionnelles non liées à la révision constitutionnelle.

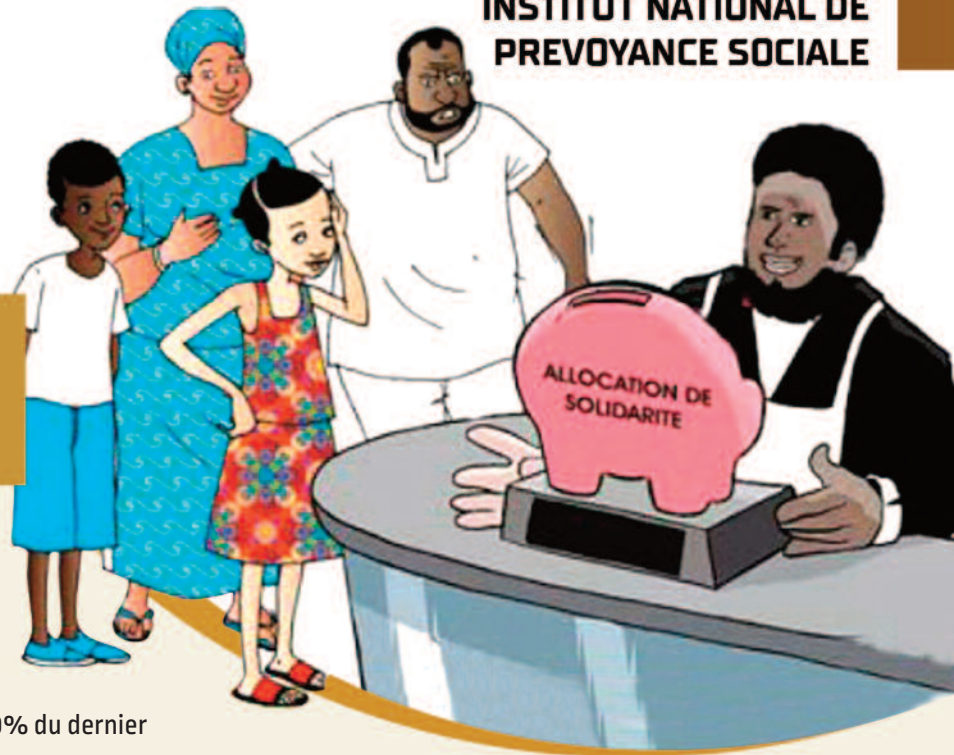
#Pour la paix aucun sacrifice n'est de trop !

Ambassade d'Allemagne au Mali

Mission des Nations Unies au Mali - MINUSMA



L'ALLOCATION DE SOLIDARITE



Conditions d'ouverture du droit :

- Être Agé de 53 ans au moins,
- Avoir accompli au moins 6 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation,
- Ne pas disposer de ressources supérieures à 80% du dernier salaire perçu,
- Introduire la demande à l'INPS dans un délai de deux (2) ans à compter de la cessation d'activité.

Les pièces constitutives du dossier de la demande d'allocation de solidarité

Pièce à fournir	Responsable Autorité de délivrance	Responsable du remplissage
Demande d'Allocation de Solidarité	Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	L'assuré
Certificat d'emploi et de salaires	Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	Le dernier employeur. éventuellement rempli par les précédant sur des imprimés distincts lorsque l'assuré a fait mois de 8 ans chez le dernier employeur.
Certificats de travail	Tous les employeurs de l'assuré	Chaque employeur de l'assuré doit un fournir un certificat de travail
Justificatifs des rémunérations perçues	Employeur / Salarié	L'employeur (quelques bulletins de salaire)
Certificat de vie	Autorité municipale	Autorité municipale

Calcul de l'allocation de solidarité

L'allocation de solidarité est calculée sur la base de trois éléments prédéterminés:

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2;
- le taux d'annuité (TA) qui est fixé par la loi à 2%;
- la durée minimale d'assurance (DMA).

Le montant de l'allocation de solidarité (AS) s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$AS = SMIG \times 2 \times TA \times DMA$$

Exemple : Un assuré âgé de 54 ans comptant 9 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation qui a eu une rémunération totale de 9 463 616 FCFA au cours des huit dernières années d'activité.

L'allocation de solidarité de l'intéressé se calcule comme suit :

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2 : $40\ 000\ FCFA \times 2 = 80\ 000\ FCFA$
- le taux d'annuité (TA) : 2%
- la durée minimale d'assurance (DMA) : 13 ans
- le montant de l'allocation de solidarité est de : $80\ 000\ FCFA \times 2 \times 2\% \times 13 = 20\ 800\ FCFA$.

Date d'effet :

L'allocation de solidarité prend effet le premier jour du mois civil qui suit la date de réception de la demande de liquidation de la retraite.

Primature : Deux réseaux des femmes leaders, reçus par le Premier Ministre



Le Réseau des Femmes africaines, Ministres et Parlementaires (REFAMP-Mali) et celui des Femmes Leaders des Partis Politiques et des Organisations de Société Civile (REJEFP), ont été reçus en audience le mardi 2 août 2022, par le Chef du Gouvernement. La délégation était conduite par l'ancienne ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Mme Maïga Sina Damba.

Les femmes leaders étaient venues présenter le rapport de leurs réflexions sur des textes de loi, notamment la Constitution, la loi électorale, la charte des partis politiques ou encore la Loi 052 portant sur le genre. Elles en ont profité pour remettre des copies au Premier ministre.

Mme Sina Damba a rappelé que les réflexions sur lesdits textes nationaux ont été inclusives, car ayant été menées aux niveaux cercle et région avant s'achever par un atelier national de validation.

Elle a précisé que parmi les recommandations faites dans le rapport final, figure la mise en place d'un organe unique de gestion des élections, même si cela est déjà une réalité de nos jours. Le rapport invite également les autorités à veiller à ce qu'il y ait moins de violences basées sur le genre en période électorale.

La présidente du REFAMP a particulièrement insisté auprès du Chef de l'administration malienne sur l'application de la Loi 052. « Les femmes du réseau voient tout ce que vous faites pour le Mali, vous soutiennent. Vous êtes à l'écoute du Peuple », a-t-elle enfin déclaré.

Le Premier Ministre a quant à lui, estimé avoir pris bonne note des recommandations faites par le réseau. Il a appelé les femmes leaders à s'impliquer davantage dans le processus de Refondation en cours dans notre pays.

Choguel Kokalla Maïga a salué la participation remarquable des femmes maliennes aux Assises nationales de la Refondation avant de leur assurer qu'il savait compter sur elles pour la suite du processus.

Source : CCRP /Primature

Délivrance des cartes consulaires : Les maliens de Mauritanie dénoncent, l'ambassade s'explique !



Se faire établir ses documents notamment la carte d'identité est devenu un concours de la fonction publique en République du Mali. Le même problème se pose avec les compatriotes vivant dans la diaspora. Dans une vidéo, des compatriotes vivant en Mauritanie dénoncent cette situation. Pour eux, les fonctionnaires de l'ambassade ne veulent pas travailler. En réponse, l'ambassadeur a donné des explications. Lisez

Précisions de l'ambassadeur du Mali à Nouakchott par rapport à la délivrance des cartes consulaires. À la faveur de la décision des autorités mauritaniennes d'autoriser la gratuité de la carte de séjour sur présentation de la carte d'identité nationale ou consulaire en cours de validité, cela a provoqué une certaine affluence de nos compatriotes venus renouveler leurs cartes consulaires. Le lundi 1er août, ils étaient à peu près trois cents. Les services consulaires n'ayant pas techniquement la capacité de les prendre tous ont décidé de prendre les cent premières personnes pour le traitement de leurs dossiers. Les autres devraient repasser le mardi 2 août.

Ainsi, dans l'après-midi du lundi, s'est tenue une réunion avec les conseillers et les services consulaires à l'issue de laquelle, j'ai instruit que tout le personnel de l'ambassade soit exclusivement déployé à cette tâche en appui au service consulaire.

C'est dans cette atmosphère qu'un jeune non content d'être parmi le premier lot des personnes dont les dossiers ont été traités s'est pris en vidéo devant l'ambassade en s'agitant et en faisant des invectives. En dehors de lui, tous les autres ont bien compris la décision et sont rentrés tranquillement.

Le travail a repris avec le nouveau dispositif en place pour répondre à cette nouvelle situation ».

Source : MAECI

Hivernage : La pluie fait des sans abri à Niono



SOS pour les déplacés internes de Niono dans la région Ségou. En cette période hivernale, le site qui abrite près de mille déplacés repartis entre 300 ménages est inondé après chaque pluie, déplorent les occupants du site. Ils sollicitent l'appui des autorités et de bonnes volontés.

La saison des pluies s'annonce très difficile pour les déplacés internes de Niono. Leur site est envahi par les eaux. La voie boueuse et glissante, des huttes délabrées et des céréales décomposées. Voilà ce qui caractérise les lieux. Ces déplacés ne savent plus où se donner la tête après la pluie. « Ce n'est pas facile de tenir dans ces conditions », déplore une jeune dame. « Les eaux de pluie n'ont pas épargné nos habitats », témoigne une vieille de la localité. « Le peu de céréales qu'on avait été mouillés », raconte un vieil homme. « Vraiment, nous souffrons », se lamente un autre.

Des déplacés lancent un SOS

Abdoulaye Sylla, responsable des déplacés, tire la sonnette d'alarme. Il demande de l'aide aux autorités et aux bonnes volontés pour abrégier leurs souffrances. « On reçoit certes d'aide alimentaire mais elle est insuffisante. Exemple : un sac de 25 ou 50 kilogrammes de riz est partagé entre 30 personnes environ », explique M. Sylla. « Auparavant, certains chefs de famille partaient travailler dans la ville pour gagner un peu d'argent. Avec l'hivernage, la situation se complique beaucoup », selon lui. « Nous sommes dans un calvaire. Nous demandons le soutien de tous afin de surmonter ces épreuves », conclut-il.

Des mesures en cours pour aménager le site

Les autorités communales disent envisager des mesures pour déplacer ledit site vers un lieu. Elles entendent mobiliser les ONG en vue de réaliser ce projet. « La direction régionale du développement social de Ségou et la Mairie ont visité récemment les lieux. Nous sommes en train d'y travailler. Nous avons repéré un autre endroit à Dioukorobougou, à 6 km de Niono. Nous prévoyons d'aménager deux hectares », souligne Aly Guindo, conseiller au Maire de la Commune urbaine de Niono. Même s'il ajoute qu'à cause de la crise sécuritaire, les topographes n'ont pas pu travailler », ajoute le conseiller.

En attendant, certains déplacés ont installé leurs tentes au bord du goudron. Rappelons que ces déplacés, qui ont fui l'insécurité, viennent des communes de Chouala, Mariko, Kala-Siguida et Dogofry.

Source : Studio Tamani

Examens de fin d'année 2021-2022 : Les enseignants invitent les autorités à payer les frais de surveillance et de correction



Les syndicats de l'éducation nationale signataires du 15 octobre 2016 se réjouissent, à travers un communiqué n°2022-010, de la tenue des examens de fin d'année scolaire 2021-2022. En revanche, ils dénoncent les événements survenus à Kéniéba et invitent les autorités au paiement des frais de surveillance et de correction restés jusqu'à présent en souffrance dans certaines Académies d'Enseignement.

Pour les syndicats de l'éducation, c'est une des rares fois que notre pays assiste à un tel examen. Dans un communiqué rendu public, il est noté que les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 se réjouissent de la tenue correcte des examens de fin d'année scolaire 2021-2022. Selon lui, le Mali a pu organiser les examens sans fuite de sujets apparente et sans fraude.

Il ajoute que ce résultat hautement encourageant est le fruit de la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. « Cette action collective est le début du processus de la refonte de notre système éducatif. À ce titre, elle doit être poursuivie et soutenue par les autorités afin d'atteindre les objectifs assignés à notre école ». Selon le même communiqué, à travers la lettre circulaire n°026 du 20 juin 2022, les syndicats invitaient les collègues au respect strict de la police et du règlement des examens. À la satisfaction générale de tous, ils ont constaté le respect de la consigne. À cette occasion, ils leur réitérent leurs sincères remerciements pour la qualité du travail effectué. Aussi, ils adressent leurs remerciements au département de l'Éducation nationale pour la volonté politique affichée et la qualité de l'organisation des différents examens de fin d'année. Ils encouragent le ministère à maintenir la dynamique enclenchée afin de redorer l'image, longtemps avilie de notre école. « Les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 dénoncent, toutefois, les différents événements qui ont émaillé les examens du DEF et du BAC au niveau de l'Académie d'Enseignement de Kéniéba. Ils rappellent que l'auteur de ces actes cherchait à entacher l'image et la détermination des enseignants. Ils suivent l'évolution du dossier et s'engagent à user de tous les moyens légaux pour rendre à l'enseignement son honneur et sa dignité. Ils constatent avec beaucoup d'amertume que dans certaines Académies, les collègues n'ont pas encore perçu leurs frais de surveillance et de correction. Ils invitent les autorités à diligenter ce paiement. Ensemble pour une école apaisée et performante », lit-on dans le communiqué.

Lassana SOW / Source : LE COMBAT

Nécrologie : Madame Dembélé Oulématou Sow présidente de la CAFO s'en est allée à jamais !



Mme Dembélé Oulématou Sow présidente nationale de la Coordination des Associations et ONG féminines du Mali (CAFO) et membre de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), fervente défenseuse pour le droit des femmes au Mali a tiré sa révérence hier mercredi 03 août 2022 à Bamako.

Oulématou Sow, femme leader au Mali, a toujours plaidé pour l'inclusion des femmes dans la gestion du pays à travers la FENACOF et la CAFO.

Elle est née en juin 1959 à Kayes. Titulaire d'un master en décentralisation et ingénierie du développement local et d'une maîtrise ingénierie des sciences appliquées, cette fervente défenseuse des droits de la femme a été chevalier de l'Ordre national du Mali en 2009 et ambassadeur de la paix FPU (Fédération pour la Paix Universelle) en 2010.

Depuis 2009, elle était la présidente du Comité Directeur de la Fédération Nationale des Collectifs d'Organisation Féminines du Mali (FENACOF). Aussi, elle était là aux premières heures de la création de la CAFO en 1992. Ce, comme représentante de l'Association des femmes ingénieures du Mali (Afima).

Présidente du Conseil d'Administration de l'O.N.G. nationale, Appui à la Femme et à l'Enfance Pour un Développement Durable (ADUFE), Mme Dembélé Oulématou Sow a occupé d'avril 2002 à Juin 2003 le poste de Chargée de Programmes à l'O.N.G. nationale Œuvre Malienne d'Aide à l'Enfance du Sahel (OMAES). En outre, elle a dirigé le Projet d'Appui au Renforcement de la participation des Femmes au processus de Réconciliation Nationale et chargée du programme Education (OMAES/World Education) /Programme de Renforcement en Culture Démocratique des OSC (PRSC).

Depuis 2008, elle a été la vice-présidente de la Coalition Malienne des Droits de l'Enfant (COMADE) C'est tout récemment qu'elle a pris les rênes de la faïtière des associations et mouvements des femmes du Mali.

Repose en paix Mme Dembélé Oulématou Sow.

Maffenin Diarra

Mali : Des refuges terroristes et des rescapés de l'attaque de Sokolo ont été localisés et détruits



L'état-major général des armées porte à la connaissance du public que la précision et l'exploitation des renseignements ont permis de consolider les acquis de la riposte des FAMA contre les groupes armés terroristes à l'issue de l'attaque de Sokolo du 26 juillet 2022.

En effet, des refuges logistiques et des rescapés de cette attaque terroriste ont été localisés et détruits le lundi 1er août 2022 dans les forêts de Diabali Koura, Koromambougou et Filadionbougou.

Le bilan de ces opérations fait état de la récupération d'un (01) véhicule FAMA enlevé en 2019, des armes, des munitions, des matériels de fabrication d'Engins Explosifs Improvisés (EEI), des téléphones portables ainsi que de beaucoup de matériels personnels des terroristes ayant fui l'assaut des FAMA. Les précieux renseignements recueillis sur les lieux sont en cours d'exploitation.

Forces armées maliennes





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

APPEL A CANDIDATURE

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite lance le recrutement **du Directeur des Ressources humaines** au titre de l'exercice budgétaire 2022.

I. MISSION DU POSTE :

- faire appliquer la législation du travail en vigueur tant par l'OCLEI que par ses employés ;
- définir une politique de recrutement et appuyer sa mise en œuvre (recrutement, embauche, formation et rédaction des contrats de travail, vérification de la conformité des contrats et des pratiques de l'OCLEI aux règles de droit du travail (Code du travail, conventions et accords collectifs) ;
- gérer l'évolution des carrières de la vie professionnelle des salariés : retraite, maladies, accidents, formations, congés, rupture de contrat, contrôle des conditions de travail des salariés ;
- instaurer la grille salariale de l'OCLEI ;
- s'occuper de la gestion de la paie des salariés (établissement des bulletins de paie et déclarations sociales) ;
- gérer les conflits et œuvrer un bon climat social au sein de l'OCLEI;
- développer des projets d'entreprise visant à accroître la motivation du personnel ;
- sensibiliser les employés aux impératifs d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur leur lieu de travail ;
- contribuer à la mise en œuvre de la politique de communication interne par la diffusion des informations économiques et sociales liées aux objectifs de l'OCLEI ;
- représenter l'OCLEI lors de négociations avec les représentants du personnel.

Pour l'aider dans sa mission, le **directeur des ressources humaines** peut avoir un ou plusieurs collaborateurs placés sous son autorité. Il doit savoir travailler en équipe et surtout déléguer certaines tâches.

II. Compétences :

- avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- être apte à travailler sous pression ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- avoir un esprit d'équipe et l'esprit critique ;
- avoir une intégrité morale et un sens d'éthique et de la déontologie ;
- être rigoureux dans le travail et avoir le sens du respect du supérieur hiérarchique et de ses collaborateurs
- maîtriser l'outil informatique;
- Qualités relationnelles.



III. Qualifications requises :

Formation :

- être titulaire au moins d'un diplôme universitaire (BAC+4) dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines ; droit du travail, droit social, économie, finances, gestion d'entreprise et d'administration;
- avoir au moins 10 ans d'expérience dans la gestion des ressources humaines ;

Expérience :

- avoir plus de 5 ans d'expérience de travail dans un poste de responsabilité en ressources humaines dans le secteur public ou privé.

Connaissance linguistique :

- la maîtrise de l'anglais et d'une seconde langue étrangère est un atout considérable pour les candidats à ce poste.

Connaissance informatique :

- bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Emails sous environnement, logiciels de gestion R.H et similaires).

Les candidatures féminines sont encouragées conformément à la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

IV. Lieu de travail

Le Directeur des Ressources humaines sera basé à Bamako et pourra être déplacé en cas de besoin en tout autre endroit.

V. Dossiers à fournir

- une lettre de motivation de 2 pages au maximum adressée au Président de l'OCLEI ;
- un CV actualisé daté et signé;
- une copie certifiée conforme des diplômes de formation supérieure ou équivalences ;
- trois (3) lettres de recommandation et des attestations de travail et de formations dans des postes de responsabilités occupés;
- certificat de nationalité ;
- un extrait du Casier judiciaire à fournir datant d'au moins de trois (03) mois (après présélection).

VI. Date et lieu de Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé au **plus tard le 19 août 2022 à 16 heures GMT** : à l'accueil de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite, au rez-de-chaussée ; Place CAN, rue : 390, Hamdallaye A.C.I 2000-Bamako.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Assistant des Ressources humaines de l'OCLEI, par courrier électronique (recrutement@oclei.ml) / en copie (louologuem@oclei.ml), (skeita@oclei.ml) et (dmoussa@oclei.ml).

- Aucun dossier ne sera accepté après la date limite indiquée.
- Des interviews par un jury seront organisées avec les candidats présélectionnés.
- Et seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

APPEL A CANDIDATURE

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite lance le recrutement du **Community Manager** au titre de l'exercice budgétaire 2022.

I. MISSION DU POSTE :

Assister le chef du service de la communication dans la stratégie d'organisation et de développement de la communauté en ligne et la dynamisation du site web de l'OCLEI.

II. Tâches :

- participer au développement de la stratégie de communication de l'OCLEI ;
- produire des contenus sur le net (photo, vidéo, son) ;
- animer des groupes d'internautes;
- planifier des posts (contenus) ;
- interagir avec les membres de la communauté ;
- convertir des internautes en relais d'informations ;
- augmenter la présence digitale et accroître la visibilité de l'OCLEI ;
- faire la mise à jour régulière du site web de l'OCLEI.

III. Compétences :

- capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre des activités de communication sur les médias sociaux ;
- très bonne connaissance et de capacité d'analyse des tendances sur les réseaux sociaux ;
- grande capacité rédactionnelle ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- grand modérateur et diplomate ;
- très bonne maîtrise de la langue française ;
- connaissance avérée de la veille sociale ;
- grande capacité à coordonner et à travailler en équipe ;
- excellente capacité d'écoute et d'aptitude à communiquer oralement et à l'écrit ;
- qualités relationnelles.

IV. Qualifications requises :

Expérience :

- avoir au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle ;
- avoir une grande expérience dans la création, le développement et le suivi d'un media social ;
- avoir une bonne connaissance du paysage médiatique du Mali et du milieu des éditeurs de contenu de médias sociaux.



Connaissance informatique :

- bonne connaissance de l'outil informatique ;
- excellente connaissance des réseaux sociaux ;
- capacité avérée dans la mise à jour de site web , intranet et web TV;
- capacité avérée en prise de vue (Photo – vidéo) ;
- bonne connaissance de Photoshop et d'autres logiciels similaires.

Connaissance linguistique :

- excellente connaissance du français (orale et écrite) ;
- la maîtrise de l'anglais et d'une seconde langue étrangère est un atout considérable pour les candidats à ce poste.

Les candidatures féminines sont en encouragées conformément à la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

V. Dossiers à fournir :

- un CV actualisé daté et signé ;
- des copies légalisées des diplômes obtenus ;
- des attestations et certificats de travail;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- des attestation de formation en Community Manager ;
- un extrait du Casier judiciaire à fournir datant d'au moins de trois (03) mois (après présélection).

VI. Date et lieu de Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé au **plus tard le 19 août 2022 à 16 heures GMT** : à l'accueil de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite, au rez-de-chaussée ; Place CAN, rue : 390, Hamdallaye ACI 2000-Bamako.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Assistant des Ressources humaines de l'OCLEI, par courrier électronique (recrutement@oclei.ml) / en copie (louologuem@oclei.ml), (skeita@oclei.ml) et (dmoussa@oclei.ml).

- Aucun dossier ne sera accepté après la date limite indiquée.
- Des interviews par un jury seront organisées avec les candidats présélectionnés.
- Et seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Mali : « Il est temps que le continent africain rétablisse le nouvel ordre économique mondial » Boubacar Bocoum analyste politique et président du parti africain pour l'intégration et la souveraineté

Boubacar BOUCOUM Président du parti Africain pour l'intégration et la souveraineté dépeint la situation du terrorisme dans le sahel invite les États africains à s'unir pour une indépendance totale de l'Afrique en saisissant les limites de l'impérialisme qui ne permet plus au monde de fonctionner de façon juste et équitable.

AFRIQUE MEDIA: VOUS ETES LE PRÉSIDENT DU PARTI AFRICAIN POUR L'INTEGRATION ET LA SOUVERAINETE. QUELLE LECTURE FAITE VOUS DE LA SITUATION AFRICAINE ET LES DEFIS FURTUR DU PARTI ?

En tant que président du parti africain pour l'intégration et la souveraineté, vous comprendrez aisément que notre soucis majeur c'est d'intégrer le continent et réaliser l'unité du continent africain. Nous pensons qu'à un moment donné il va falloir qu'il y ait la monnaie unique africaine et il va falloir aussi que les États africains s'unissent. Ce sont les défis de notre continent c'est-à-dire la monnaie qui est essentiel dans la souveraineté économique, monétaire et financière.

Il faut que l'Afrique aujourd'hui qui regorge toute les grandes ressources naturelles et qui malheureusement à l'analyse des indices de développement est l'un des derniers puisse effectivement faire en sorte que le continent soit un continent émergents par ce que, les ressources stratégique sont importante notamment, l'or, le diamant et le cobalt et j'en passe sont des ressources stratégiques indispensable pour effectivement, faire fonctionner l'économie mondiale. Un pays comme le Niger qui est producteur d'Uranium se trouve être un pays sans électricité donc il est temps que le continent se réveille et comprenne que uni nous sommes plus fort et que si les ressources naturelles sont mise ensemble, cela nous permettrait d'aller à une mobilisation des ressources, pour relancer l'économie de notre



continent.

Aucun pays africain ne peut seul réussir ce combat face au cartel bancaire mondial financier qui est hyper puissant qui est tenue par la famille Rockchild, qui est une famille économiquement très forte et derrière toutes les grandes institutions bancaires à travers le monde. Aujourd'hui, si nous voulons faire face

à ce cartel bancaire financier mondial, il va falloir que les pays africains se mettent ensemble et mettre leurs économies ensemble pour faire face à cette grande machine mafieuse. C'est seulement à ce titre qu'effectivement le continent pourra réaffirmer sa souveraineté économique, monétaire et financière ce qui lui donnera une indépendance po-

litique.

AFRIQUE MEDIA : EN PARLANT JUSTEMENT DU MALI, LA SITUATION EST ELLE RASSURANTE AVEC LA JUNTE MILITAIRE AU POUVOIR ?

C'est vrai que le mot junte me dérange un peu car, il n'a pas sa raison d'être. En réalité, il s'agit des dirigeants de la transition de l'Etat du Mali. Alors, les événements du 18 montrent à suffisance que le peuple a demandé en réalité un changement. Une révolution qui s'est étendue sur plusieurs mois pour laquelle la CE-DEAO qui, dans son protocole de bonne gouvernance aurait dû alerter les Chefs d'Etats et leurs intimés l'ordre de s'inscrire dans la bonne gouvernance. Malheureusement ce syndicat de chefs d'Etats n'a pas fait ce qu'il fallait faire. Naturellement, si le peuple se trouve dans la rue et que le pouvoir qui est légitime, légale dispose de la force publique, il va s'en dire que a un moment donné, il y'aura un affrontement et de ce point de vue, il y'a eu des morts. Ensuite, l'armée est venue par achever le processus et le peuple à bien commandé. Donc il s'agit en réalité d'une mobilisation civilo militaire qui a permis effectivement de mettre fin au régime d'IBK. C'est de ça qu'il s'agit.

Maintenant que cela ne plaise pas aux occidentaux qu'on veut stigmatiser militaires et civils en pensant que la mauvaise gouvernance est militaire et la bonne gouvernance est civil, j'avoue que je suis un peu perplexe des lors que c'est un civil qui s'est retrouvé dans la posture de la très mauvaise gouvernance avec une incapacité de gérer l'insécurité, nos finances et d'aller dans le plein emploi. A la date d'aujourd'hui, ce qui est certain, il faut constater que l'armée malienne est en train d'être rééquiper, former et des recrutements massifs sont en cours pour permettre d'endiguer ce fléau de l'extrémisme violent.

Loin s'en faut aujourd'hui de penser que simplement par l'équation militaire qu'on peut gérer le problème de l'extrémisme violent. La montée en puissance de l'armée ne signifie pas que l'armée est en train de terminer cette guerre ou que cette guerre est terminée et qu'il y'aura plus d'attaque. Si c'était le cas, je pense que Boko Haram n'attaquerait pas au Nigeria. Si c'était par rapport à une force militaire, je

pense que Ben Laden n'aurait pas pu frapper les deux tours de wall street center encore moins essayé de déloger le Président des Etats Unis de son logement officiel.

Donc, cela voudrait simplement dire que la crise globale sociale et sécuritaire qui s'installe dans cette région n'est pas une équation strictement militaire. Mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui, l'armée malienne n'est plus délogée de ces casernes et être occupé par des djihadistes. Cela est un constat réel. L'autre chose est de dire que cette armée qu'on avait traité de faible est aujourd'hui à l'offensive, équipé et est doté d'une surveillance aérienne. Et cet Etat qui ne pouvait pas s'assumer face à ses responsabilités aujourd'hui, cet Etat le fait. Donc, cela peut déplaire et peut être critiquable.

Mais, la réalité est qu'aujourd'hui, la situation est belle et bien sous contrôle malgré qu'il y'a des attaques de part et d'autre ce qui explique juste que le mouvement de l'extrémisme violent selon la réserve qui est dans notre terroir est en train de s'essouffler. Alors, il est important de rappeler que ce gouvernement de transition est entrain de tout mettre en œuvre pour essayer de remonter ou de corriger les lacunes du gouvernement précédent. Donc, sur le plan militaire y'a des avancées, sur les reformes, la reformes constitutionnelle est en cours, la relecture des différentes lois est en cours et aussi l'accord issu du processus d'Alger est en discussions. Je pense que dans que dans l'activité globale, les nouvelles autorités font de leur mieux pour faire avancer les choses. Mais juste que je voudrais rappeler que ça ne suffira pas certainement si toute l'Afrique n'a pas compris que le problème, il n'est pas que Malien et qu'il est plutôt régional, sous régional et même continental.

AFRIQUE MEDIA: LE TERRORISME PREND DE PLUS EN PLUS DE L'AMPLEUR DANS LE SAHEL. QUELLE LECTURE FAITES-VOUS DE LA SITUATION ?

Depuis un certain temps, c'est vrai qu'on parle des actes terroristes qui sont en train de prendre une certaine ampleur dans le sahel. Il faut juste comprendre que ce sont le dernier retranchement du terrorisme. Aujourd'hui, l'offensive que le Mali mène contre les terroristes et le fait qu'ils sont entrain de décimer les ter-

roristes à une grange échelle, effectivement, ils sont entrain de réagir pour montrer qu'ils ont une capacité de nuisance.

Des lors que les terroristes n'ont pas peur de mourir et qu'ils acceptent de mourir et que c'est la communication après la mort qui est la plus important pour les groupes terroristes, il va s'en dire que tous les points peuvent être attaqués et quelques soit la sensibilité, l'intérêt stratégique et les mesures de défense qui sont prise. Donc à ce point de vue en tous lieux et en tous moment ont peut-être susceptible d'être attaqué.

L'exemple du pentagone en est un exemple et ensuite nous savons que ce soit en Afghanistan au Vietnam, les grandes puissances comme les Etats Unis et la Russie n'ont pas réussi à vaincre le terrorisme. Donc il faut comprendre que le combat contre le terrorisme n'est pas un combat que l'on peut gagner seulement par les armes. Nous avons la défense qui se décline en trois branches la défense économique, civil et militaire et des lors que l'on axe sur la défense militaire, il va s'en dire qu'on n'a pas de grands équilibre.

AFRIQUE MEDIA : DONC EN CLAIR, EST-CE QUE C'EST LA FRANCE QUI FINANCE LE TERRORISME ?

Nous savons que dans le dispositif de la MINUSMA, Barkhane et tout et cette opération qui a été mené depuis Serval par rapport à l'accompagnement du Mali pour la lutte contre le terrorisme, la position de la France n'était pas claire dès le départ. Des lors que c'est la France qui a aidé le MNLA a s'installé en tant que mouvement séparatiste au Nord du Mali. Et ensuite toute l'ambiguïté qu'a eue la France dans la gouvernance de la crise malienne a prouvé qu'effectivement la France d'une façon ou d'une autre avait sa main derrière ces mouvements d'extrême violent. Ce qu'il faut comprendre de façon globale, le mouvement de l'extrémisme violent est un moyen de l'impérialisme de faire plier les Etats africains pour les avoir sous leurs emprises. Donc le choc, le chaos maîtrisé sont des mécanismes qui sont utilisés par les services de renseignements de ces différents pays. Et aujourd'hui, nous pouvons dire que la France y est pour beaucoup par rapport à la manipulation des soi-disant mouvements terroristes. Très ré-

ceMENT, le président Macron est sorti pour accuser l'armée Malienne de faire des exactions contre une communauté ethnique peulh. Ce qui est absolument faux et absurde des lors que quand vous connaissez le Mali, le degré de brassage et l'intelligence qu'il y'a entre les communautés pour le vivre ensemble et la cohésion malgré la crise, malgré la pauvreté accrue, malgré les manipulations internationales par rapport à ces mécanismes de mauvaise gouvernance, le peuple malien tient debout. Donc en réalité, on se trouve face à une manipulation qui ne répond pas à la réalité du moment. Le Mali est un pays suffisamment encré dans ses valeurs et qu'aujourd'hui, aucune armée au monde ne peut s'attaquer à un groupe ethnique des lors que l'armée elle-même elle est multi ethnique. Vous avez toutes les composantes de nos ethnies qui sont au sein de cette armée donc aucune communauté ne peut être ciblé par l'armée. Pendant très longtemps dans l'analyse de la situation, depuis les premières heures de la crise au Mali, nous essayer de faire comprendre aux autorités que la crise elle n'est pas malienne. Elle est une crise globale sociale et sécuritaire. Crise globale et sécuritaire des lors qu'elle prend ces origines dans la guerre économique mondiale. Donc de ce fait, elle ne concerne pas que le Mali, elle concerne en réalité la partie de la corne de l'Afrique, le sahel et le golfe de Guinée qui sont le passage soit de la drogue soit des armes ou des cargos chargés de pétrole qui transite. Il s'agit des mouvements de capitaux. Et généralement comme le capital est une expropriation des communautés africaines de leurs ressources, donc le nationalisme de ressources se trouve souvent être la cause fondamentale de l'extrême violence. Quand vous prenez la richesse d'une communauté sans s'en référer à cette communauté, sans la respecter, sans pour autant leur permettre de gagner une manne dans ce que vous exploiter. Ce qui est arrivé éventuellement au Nigeria avec l'exécution des Kensarorioua est exactement le bon exemple pour dire que une fois que les peuples pensent qu'ils sont expropriés » de leurs ressources souvent y'a le nationalisme de ressources et souvent des gens s'opposent à cette forme d'exploitation du capital. En réalité, il s'agit de comprendre que ce mouvement d'extrémisme violent ne s'étend pas seulement qu'au Mali.

Ce n'est pas le Sahel seulement. D'abord le Sahel ce n'est pas 5 Etats comme le G5 Sahel a voulu nous le faire croire. Le Sahel c'est au moins 13 Etats, y compris le Sénégal et le Nigeria. Donc c'est tout à fait normal aujourd'hui que le Burkina qui pensait être loin de se problème se trouve presque au centre en se retrouvant sur l'axe de la zone dites des trois frontières qui n'est autre chose qu'historiquement le tracé de l'OCRS qui était une manne réservée à la France par rapport à la velléité d'exploiter les ressources de cette zone ORSS qui était de 1957. Donc réellement de 1957 à 1960 la France n'a pas eu l'opportunité d'aller à l'exploitation réelle. Donc, il va falloir trouver un mécanisme intelligent pour revenir l'exploit. A partir de 2012 2013, je pense que ce plan machiavélique de la France a été réfléchi par les hauts fonctionnaires civils et militaires à Saint Syr et qui a permis de planifier cette nouvelle expédition. Aujourd'hui nous trouvons toute la zone en train de s'embraser. Donc ce n'est pas étonnant aujourd'hui que les populations avec le temps comprennent que la France a les mains mouillées dans cette histoire.

AFRIQUE MEDIA : UN DERNIER MOT POUR TERMINER

Il me plait de lancer un appel très solennel à tous les africains qu'il est important que le peuple africain comprenne que nous avons a longtemps subit. Depuis 1496, ou le Roi Henri

7 a donné une lettre patente à la famille Kabo pour venir exproprier les africains que nous sommes de leur ressources. Dès ce jour, nous avons perdu toute dignité. Esclavagiser, traiter comme des animaux et exproprier toute la ligne. Et cette expropriation, elle continue jusqu'à nos jours. Après les deux premières guerres mondiales qui n'étaient autre que la recherche des ressources des continents africains qui ont engendré les différents conflits et ensuite le partage du continent en 1885. Nous nous retrouvons aujourd'hui au plein milieu d'une troisième guerre mondiale qui est économique. Pernicieuse vicieuse, dans laquelle effectivement, ce ne sont plus les armes qui sont prise par le passé. Mais des armes économiques puissantes, un lavage de cerveau puissant, un terrorisme intelligent bien orchestré et bien organisé et un chaos bien maîtrisé. Pour ne citer que l'exemple de la Libye, l'Irac. L'économie mondiale aujourd'hui à travers le cartel bancaire financier et à travers le model de l'impérialisme se trouve être un modèle qui a atteint ses limites qui ne permet plus au monde de fonctionner de façon juste et équitable. Il est temps que le continent permette de rétablir ce nouvel ordre économique mondial qui va permettre d'aller au renouveau du partenariat que dans le monde aujourd'hui il est important que le continent africain joue le sien.

Source : AFRIQUE MEDIA



Face à la hausse générale des prix : Le front populaire propose au gouvernement un document cadre contre la vie chère au Mali

Face à la hausse générale et vertigineuse du prix des denrées alimentaires et d'autres produits, le Front populaire contre la vie chère a animé un point de presse hier mardi 2 août 2022 à la Bourse du travail. La présidente, Mme Mariam Koné, a profité de l'occasion pour présenter aux médias le document cadre contre la vie chère au Mali élaboré par son organisation.



A lors que le kilogramme du sucre est vendu dans de nombreux quartiers et localités entre 900 et 1 000 Cfa (au lieu de 500 F Cfa), ce produit de grande consommation a disparu des rayons. Les boutiquiers le vendent avec le thé en détail. «Les grossistes ont augmenté le prix du sac de 50 kg vendu aujourd'hui entre 35 000 et 40 000 F Cfa. A ce prix, nous ne pouvons pas vendre le kilo à 500 ou 600 comme l'exige le gouvernement. C'est pourquoi nous refusons de nous approvisionner sinon il n'y pas de rupture à ce point», nous a confié un boutiquier de Lafiabougou.

A l'image de celui du sucre, les prix de tous les produits de consommation ont considérablement augmenté ces dernières semaines. Une situation contre laquelle le Front populaire est déterminé à se battre avec ses moyens, notamment l'information. C'est ainsi que sa présidente, Mme Mariam Koné, a animé un point de presse hier mardi 2 août 2022 à la Bourse du travail. «A travers ce point de presse, nous voulons non seulement vous présenter le schéma institutionnel des stratégies novatrices de la lutte contre la vie chère, mais aussi et surtout appeler les autorités de la

Transition à prendre urgemment des mesures idoines pour alléger la souffrance des Maliens», a-t-elle déclaré en campant le décor du point de presse.

«Plus d'un mois après la levée de l'embargo sur le Mali, les Maliens constatent du jour au lendemain la flambée des prix des produits alimentaires dans les marchés. Il s'agit notamment du sucre, du lait en poudre, de l'huile alimentaire, du riz importé, entre autres», a dénoncé Mariam Koné. Ce qui fait que, a-t-elle déploré, «les produits alimentaires ne sont plus à la portée du citoyen lambda qui vit en dessous du seuil de la pauvreté». Et de poursuivre, «la vie des Maliens devient de plus en plus chère, malgré la subvention des 13 produits alimentaires par l'État».

Et pourtant, a souligné la présidente du Front, «la fluidité commerciale devrait faciliter l'approvisionnement de notre pays en produits alimentaires. Et si le prix n'est pas à la portée des Maliens, des stocks vont perdre leur sens...». Le Front indexe les autorités de la Transition accusées d'être négligentes voire indifférentes à cette situation dramatique que les Maliens vivent en ce moment. «La preuve, aucun plan de riposte pris par le gouverne-

ment n'a été opérationnelle depuis l'annonce et la levée des embargos. Les populations sont restées entre espoir et amertume», a martelé Mme Mariam Koné.

Face à ce constat, le Front Populaire a élaboré un document cadre contre la vie chère au Mali après des mois de réflexion. Le document en question comporte quatre grands axes, dont la mise en œuvre va progressivement permettre de maîtriser les prix dans notre pays. Il s'agit de résoudre les problèmes liés à l'exonération des produits ; pallier aux problèmes d'entreposage ; se baser sur la tierce détention des produits de première nécessité ; et axer les efforts sur le warrantage (le crédit warrantage est un outil de gestion, de la trésorerie et du risque agricole, adapté aux petits producteurs) qui prend en compte la problématique de la rupture du marché en stock de céréales (mil, sorgho, riz, fonio, etc.).

«Le document comporte un Plan d'action qui facilitera sa mise en œuvre, Ainsi, nous interpellons le gouvernement à prendre en main, sans délai, la souffrance du citoyen lambda. Et cela d'autant plus que, nous vivons non seulement une période de soudure, mais la flambée des prix des produits alimentaires a dépassé toutes les limites acceptables», a souligné la présidente. Et surtout, a averti Mariam Koné, qu'on ne «vienne pas nous faire croire que cette augmentation est mondiale! En élaborant un document cadre contre la vie chère au Mali, son organisation a en tout cas démontré qu'elle ne se limite pas seulement à dénoncer à travers les marches et les débats (publics, télé et radio). Mais, elle se positionne aussi comme une force de proposition, une interlocutrice valable du gouvernement.

Moussa Bolly
Source : Le Matin

Rotation des contingents de la MINUSMA : Vers la reprise des vols ?

En vue de dégager un plan optimal pour l'organisation des rotations des soldats et policiers de la MINUSMA en prenant compte les impératifs de souveraineté et de sécurité nationale exprimés par le gouvernement dans son communiqué datant du 14 juillet 2022, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Abdoulaye DIOP, a présidé, le lundi 1er août 2022, une séance de travail avec une équipe de la MINUSMA conduite par le RSSG, El-Ghassim WANE.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a présidé le lundi 1er août 2022, une séance de travail avec une équipe de la MINUSMA conduite par le RSSG, pour les mesures à prendre en vue de la reprise de la rotation des troupes de la MINUSMA. Il ressort des différentes réactions que les deux Parties ont appréciées la tenue de cette rencontre de haut niveau qui a permis de réaffirmer l'engagement mutuel pour davantage de transparence, de confiance et de coordination dans les opérations multiformes de la MINUSMA. D'ailleurs, El-Ghassim WANE, Chef de la MINUSMA a déclaré dans un Tweet à l'issue de la rencontre que les discussions se poursuivront pour que la mission renforce son appui aux efforts du Gouvernement dans la stabilisation du pays et la protection des populations, conformément à son mandat et en étroite coopération avec le Gouvernement du Mali.

Tout porte à croire que la rotation des contingents de la MINUSMA a une importance capitale pour l'ONU.

C'est ce qui est ressorti des propos du secrétaire général adjoint de l'ONU pour les opérations de paix, le Français Jean-Pierre Lacroix, au cours d'une conférence de presse organisée au ministère malien des Affaires étrangères, le mardi 26 juillet 2022. Il a mis un accent particulier sur l'urgence de la reprise de toutes les rotations de contingents militaires et policiers de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). « **Il y a une urgence à ce que nous puissions reprendre ces rotations. Nous le devons aussi à nos personnels qui travaillent dans des conditions difficiles. Nous devons utiliser cette occasion pour clarifier nos propres procédures et s'assurer qu'il y a la meilleure transparence possible entre nous** »,

a-t-il déclaré.

Et d'ajouté : « **la rotation est comme la circulation du sang dans l'organisme si elle s'interrompt trop longtemps on va vers le blocage. On va en infarctus. On va vers l'incapacité de pouvoir travailler** ».

Pour rappel, le Gouvernement de la Transition a décidé depuis le jeudi 14 juillet 2022 de suspendre toutes les rotations de contingents militaires et policiers de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Minusma), y compris celles déjà programmées ou annoncées, et ce, pour des raisons de sécurité nationale. Cette décision était survenue quatre jours après l'incident des 49 soldats ivoiriens arrêtés à l'aéroport international Modibo KEITA de Bamako le 10 juillet 2022.

Le ministère des Affaires étrangères a d'abord informé « **la Minusma que dans le cadre d'une gestion efficiente de la rotation des effectifs des contingents militaires et policiers déployés au Mali au compte de la Force onusienne, la partie malienne prévoit l'organisation d'une réunion de coordination entre les structures maliennes concernées et la Minusma** ».

Conformément à cette décision, les deux parties se sont rencontrées ce lundi 1er août 2022 dans les locaux du département des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali à Koulouba.

■ Maffenin Diarra



Flambée des prix des denrées : Le Front populaire contre la vie chère proteste et dénonce !

Face à la hausse des prix des produits de première nécessité, le Front populaire contre la vie chère est sorti de son silence. Les responsables de l'organisation ont animé, le mardi 2 août 2022, un point de presse qui visait deux objectifs : présenter des pistes de solutions et inviter les autorités de la Transition à prendre urgemment des mesures idoines pour atténuer la souffrance des Maliens



A l'entame de ce point de presse, la Présidente du Front populaire contre la vie chère, Mariam Koné, a rappelé les effets collatéraux des sanctions illégales, injustes et inhumaines imposées au peuple par les chefs d'Etat de la Cédéao. Selon elle, ces sanctions ont contribué à la hausse des prix des denrées de première nécessité, à cause de la fermeture des frontières. Elle saisit cette occasion pour saluer la résilience et le patriotisme des Maliens pendant cette période de traversée du désert pour le Mali. « **Cependant, plus d'un mois après la levée de l'embargo sur le Mali, les Maliens constatent du jour au lendemain, la flambée des prix des produits alimentaires dans les marchés. Il s'agit notamment du sucre, du lait en poudre, de l'huile alimentaire, du riz importé, entre autres. Ainsi, à cause de la flambée des prix, nul n'ignore que les produits alimentaires ne sont plus à la portée du citoyen lambda, qui vit au seuil de la pauvreté, selon les normes internationales** », a-t-elle déploré.

La présidente du Front populaire contre la vie chère, Mariam Koné, soutient que la fluidité

commerciale oblige la présence des produits alimentaires au Mali. Et, si le prix n'est pas à la portée des Maliens, des stocks vont perdre leur sens. D'où l'inquiétude du Front populaire contre la vie chère par rapport à la hausse des prix des produits alimentaires. « **Nous vous affirmons que la vie des Maliens devient de plus en plus chère, malgré la subvention des 13 produits alimentaires par l'État. En effet, le Front populaire constate avec beaucoup de regret, la négligence des autorités nationales par rapport à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité dans les marchés de Bamako et à l'intérieur du pays** », a-t-elle renchérit. Et poursuit : « **Après avoir dénoncé la vie chère au gouvernement, ce par des manifestations, des déclarations et autres activités que le front mène depuis deux ans, nous constatons avec amertume, que le gouvernement n'a pas de solution** », a-t-elle regretté.

La preuve, aucun plan de riposte pris par le gouvernement n'a été opérationnel depuis l'annonce et la levée des embargos. Les populations sont restées entre espoir et amertume.

C'est pourquoi le Front Populaire contre la vie chère, après des mois de réflexion mis en place un document cadre contre la vie chère au Mali. Le document en question comporte quatre grands axes, dont la mise en œuvre va éradiquer de manière progressive la lutte contre la vie chère au Mali que sont : le premier axe qui résout des problèmes d'exonération au Mali, le deuxième axe qui pallie les problèmes d'entreposage au Mali, le troisième axe qui se base sur la tierce détention des produits de première nécessité, le quatrième axe est le warrantage, qui prends en compte la problématique de la rupture du marché en stock de céréales (Mil sorgho, riz, fonio etc.). Dans cette missive, elle interpelle le gouvernement à prendre en main, sans délai, la souffrance du citoyen lambda. « **Parce que, nous vivons non seulement dans une période de soudure mais la flambée des prix des produits alimentaires. Cela ne sert à rien de nous faire croire que cette augmentation est mondiale** », a-t-elle conclu.

■ Ibrahim Sanogo



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

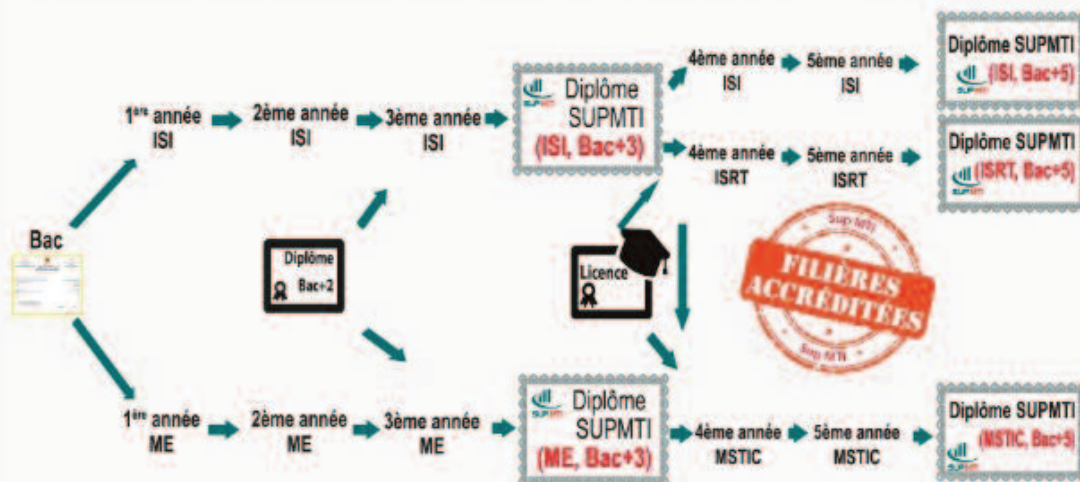
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- ✓ Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- ✓ Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- ✓ Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- ✓ Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



Maroc



Côte d'Ivoire



Sénégal



Congo Brazzaville



Togo



Gabon



Niger

SUP MTI BENI MELLAL

Contacter au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Avis :

Concours de Bourse d'Excellence, 7ème Edition 2022

L'Ecole Supérieures de Management, de Télécommunications et d'Informatique (**SupMTI**) de **Beni Mellal** au Maroc en partenariat avec **D&D consulting** au Mali informe les Bacheliers, les Techniciens Spécialisés et les Licenciés dans toutes les spécialités, qu'elle organise un **concours** pour l'attribution des bourses d'excellence aux étudiants afin de poursuivre leurs études supérieures à **SupMTI Beni Mellal** au Maroc dans l'une des filières suivantes :

ÉCOLE DE MANAGEMENT DES AFFAIRES (BAC+4) :

- Audit et Finance d'Entreprise
- Finance, Banques et Assurances
- Management de Qualité et Gestion de Projets
- Management des Ressources Humaines
- Marketing et Communication Digitale
- Marketing et Management Commercial d'entreprise

ÉCOLE DE GENIE INFORMATIQUE (3 ANS APRES « 2 ANNEES PREPARATOIRES ») :

- Classes préparatoires au cycle ingénieur en Technologies de l'Information
- Cloud, Internet des Objets et Mobiles
- Ingénierie de la Data Science
- Ingénierie des Systèmes, Réseaux et Télécoms
- Ingénierie des Systèmes d'information

Pour participer à ce concours, veuillez envoyer une copie certifiée de votre diplôme et les relevés de note deux dernières années d'études, à l'adresse courriel suivante: mdoumbia1@yahoo.fr au plus tard le **30 septembre 2022**.

Pour toutes informations, veuillez appeler aux : **+223 69 88 83 05, +223 82 01 75 75, D & D Consulting, dont le siège se situe à Hamdallaye ACI 2000, Rue 330 – Porte 10, Bamako, Mali.**

NB : Les dossiers enregistrés et collectés par D&D consulting sont envoyés à la Direction de L'Ecole Supérieures de Management, de Télécommunications et d'Informatique (SupMTI) de Beni Mellal au Maroc qui fera le choix des candidats sur la base des dossiers, des critères de compétence et de mérite bien définis par l'établissement.

Face aux propos outrageux de macron sur le Mali : Le silence assourdissant de la classe politique et des leaders de la communauté peule

Ne parvenant pas toujours à digérer la rupture militaire avec le Mali, le président Emmanuel Macron de la France ne rate aucune occasion de s'acharner sur notre pays. Lors de son séjour en Guinée Bissau le 28 juillet 2022 (dernière étape d'une tournée africaine qui l'a conduit au Cameroun et aussi au Bénin du 25 au 28 juillet 2022), il a tenu des propos outranciers qui en disent davantage sur sa volonté de déstabiliser le Mali en sapant l'unité nationale. Si de tels propos ont été vigoureusement condamnés par le gouvernement, c'est le silence radio du côté des leaders de la communauté peule (qui serait harcelée par les FAMa) et de la classe politique malienne.



Lors de sa conférence de presse avec son homologue bissau-guinéen, Umaro Sissoko Embaló, le président Emmanuel Macron de la France a encore essayé de saper l'unité nationale malienne en accusant les Forces armées maliennes (FAMa) de s'acharner contre le groupe ethnique peul. Le dessein inavoué est d'opposer les Maliens afin de déstabiliser davantage le pays et faire échouer la transition dans sa volonté de refonder profondément l'Etat malien.

Et cela à travers des réformes politiques et institutionnelles audacieuses pour non seulement imposer une gouvernance vertueuse, mais aussi forger un socle politique et économique à la souveraineté nationale de plus en plus assumée. Et la France en fait naturellement les frais puisqu'elle refuse de comprendre que les Maliens souhaitent une autre forme de relation décomplexée et non paternaliste avec ses partenaires. La France est coutumière de ce genre de pra-

tiques dans le monde, notamment en Afrique. Qui ne se rappelle pas du génocide rwandais dans lequel elle est accusée d'être le principal instigateur ? Comme l'a rappelé le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (porte-parole du gouvernement), Colonel Abdoulaye Maïga, le Mali a eu raison de chasser l'ambassadeur de France dans notre pays et de suspendre également les médias de la propagande française, «France 24 et RFI», qui étaient visiblement déterminés à jouer

dans notre pays le sinistre rôle de la «Radio Mille collines» dans le génocide rwandais perpétré entre le 7 avril et 17 juillet 1994 avec entre 800 000 à 1 000 000 de morts, en majorité des Tutsis.

Aujourd'hui il est clair que, à quelques semaines de la fermeture de la dernière base de la force Barkhane (fin août) du Mali, la France semble chercher à diviser les Maliens et à créer le chaos comme pour dire : «après moi le déluge» ! Les maîtres-penseurs de la «Macronie» l'ont d'ailleurs dit, à qui veut l'entendre, que le Mali va sombrer dans le chaos et l'anarchie après le retrait militaire de la France. Et depuis, ils œuvrent en pyromanes dans ce sens en essayant d'opposer les Maliens par tous les moyens.

Face aux accusations graves proférées par Emmanuel Macron à Bissau, le silence de la classe politique malienne et de la communauté peule est assourdissant et très difficile à interpréter. Alors même que les fondements de l'unité nationale sont en train d'être sapés par une puissance hostile au vu et au su de tous.

Il en est de même pour la manipulation par des médias français des propos du président algérien sur le Mali pour vraisemblablement opposer le Mali et l'Algérie. Tous ceux-ci procèdent d'une déstabilisation programmée du Mali. Heureusement que le peuple semble plus averti et soutient les autorités qui n'ont pas hésité à remettre le président français à sa véritable place.

En effet, dans un communiqué publié dimanche dernier (31 août 2022), le gouverne-



ment a condamné les «propos haineux et difamatoires» tenus par Emmanuel Macron en visite en Guinée Bissau. «Ces accusations graves sont de nature à susciter la haine ethnique et à porter atteinte au vivre ensemble, à la cohésion ainsi qu'à l'harmonie entre les Maliens», a déploré le communiqué lu aussi sur le plateau de l'ORTM. Pour le porte-parole du gouvernement, Colonel Abdoulaye Maïga, le président Macron doit se remémorer du «rôle négatif et la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsis orchestré» par la France en 1994.

Jugeant «subversifs» les propos tenus par le président français à Bissau, le gouvernement a exigé du président Macron «d'abandonner

définitivement sa posture néocoloniale, paternaliste et condescendante» tout en l'invitant à comprendre que «nul ne peut aimer le Mali mieux que les Maliens eux-mêmes».

C'est la réponse la plus appropriée qu'on pouvait apporter à ce pyromane qui pense que le peuple malien est empêché d'exprimer «sa souveraineté populaire». Il est temps qu'il comprenne, s'il veut réellement sauver les meubles sur notre continent, que c'est la politique française au Mali voire au Sahel et en Afrique que les Maliens et les Africains ne cessent de rejeter dans leur grande majorité.

Hachi Cissé
Source : Le Matin



Reconquête du pouvoir : L'Adema peaufine sa stratégie sous la conduite de Marimantia

En moins d'un an de présidence, Marimantia Diarra est en train de réussir à donner des couleurs à l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ). Relégué au second plan de la scène politique ces dernières années, ce parti se repositionne de mieux en mieux dans le débat politique. Une bonne chose pour «La Ruche» avant les prochains scrutins visant à hisser le Mali dans une ère de gouvernance responsable et transparente.

■ ■ Marimantia Diarra peut-il remettre l'Adema sur le devant de la scène ? C'est la question que s'étaient posés des confrères de «Jeune Afrique» au lendemain de son élection à la présidence de l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice (ADEMA-PASJ) le 18 octobre 2021.

En effet, à l'issue du 6e congrès du parti, Marimantia Diarra a recueilli les suffrages de 45

délégués, contre seulement neuf pour le président sortant, Pr. Tiémoko Sangaré dont le bilan était de plus en plus critiqué par des cadres et militants influents de la «La Ruche». «Ils ont estimé qu'il était temps de changer de mode de gouvernance. L'objectif est désormais de renforcer les acquis de l'Adema, de consolider la discipline du parti et d'en élargir la base», avait confié à la presse le nouveau président de la plus grande formation politique

maliennne en termes d'implantation et aussi d'expérience dans la gouvernance du pays depuis l'avènement de la démocratie en mars 1991.

Selon des observateurs, le choix de l'ancien ministre du Plan (sous la présidence de feu Amadou Toumani Touré) et actuel membre du Conseil national de transition (CNT), n'a rien de fortuit. Homme du sérail, il a été la cheville ouvrière (Secrétaire général) de l'Adéma pendant près de 15 ans (à partir de 2000) avant d'occuper des fauteuils de vice-présidence.

Le changement d'option se sent surtout aujourd'hui dans les prises de position du parti par rapport aux événements liés à la vie de la nation. Celles-ci brillent par leur objectivité et leur pragmatisme. Le parti ne se perd pas dans la conjecture des condamnations de principes. Il tient toujours à exprimé réellement une position claire, sans ambiguïté aucune, les événements et les débats.

On sent aussi le changement dans le soutien aux autorités de transition. Un soutien que l'Adéma ne veut pas comme un blanc-seing. En témoigne sa réaction aux propos «malen-



contreux» du Premier ministre dont il exige la démission comme pour garantir des élections transparentes et crédibles à la fin de cette transition.

Des débats pertinents, sans complexe et sans préjugés sur la démocratie, les réformes politiques et institutionnelles...

La vision de changement que Marimantia et son équipe tentent d'instaurer se manifeste aussi par la multiplication des cadres d'échanges, aussi bien à l'interne qu'avec l'ensemble de forces vives de la nation (classe politique, société civile...) sans préjugés ni complexes. La nouvelle équipe dirigeante assume pleinement sa gestion passée du pouvoir et n'hésite pas à mettre les points sur les «i» quand on essaye de mauvaise foi de lui faire porter le chapeau de certains dysfonctionnements constatés dans la gouvernance du pays. La Constitution du 25 février 1992, la Charte de la transition, la loi électorale et le projet d'élaboration de la nouvelle Constitution (avantages, limites, et conséquences pour la réussite de cette Transition)... étaient, entre autres, les questions débattues lors de la conférence-débat organisée le 14 juillet 2022 (à la Maison de la presse) par l'Adéma. Des thèmes débattus par d'éminents spécialistes comme Me Kassoum Tapo (avocat), Dr Makan Moussa Sissoko (constitutionnaliste) ; Dr Mamadou Konaté (enseignant-chercheur) et Pr. Cheick Hamalla Touré (doyen de l'Université des Sciences administratives et politiques du Mali).

«Contrairement aux querelles de clochers sur ces questions, cette initiative de l'Adéma nourrit la démocratie malienne et encourage les partis politiques et les organisations de la société civile à s'emparer du débat démocratique», a commenté un confrère de «Le Challenger». Un commentaire que nous partageons comme de nombreux autres observateurs de l'actualité politique malienne.

Déjà, le 2 avril 2022, l'Adéma-Pasj s'était illustrée par l'organisation d'un panel de haut niveau sur les 31 ans de démocratie au Mali. «26 mars 91-26 mars 2022, 31 ans d'exercice démocratique : Où en sommes-nous ?» était le thème principal de ce panel de haut niveau. Un thème débattu par les principaux acteurs du mouvement démocratique de mars 1991



(Djiguiba Kéita dit PPR, Me Mountaga Tall, Pr. Ali Nouhoum Diallo, Pr. Tiémoko Sangaré, Pr. Bintou Sanankoua, Hadi Niangadou, Modibo Sidibé, Boubacar Alpha Bah dit Bill, Oumar Ibrahim Touré, Fatoumata Konté Doumbia, Pr. Salikou Sanogo; Dr Soumana Sacko, Adama Samassékou, Me Hamidou Diabaté, Tiébilé Dramé, Dr. Oumar Mariko, Mme Sy Kadiatou Sow, Dr. Chérif Cissé, Pr. Moustapha Dicko, Adama Tiémoko Diarra ...).

Une très bonne initiative saluée à sa juste valeur par tous les démocrates convaincus. Il est en effet réconfortant de constater que les acteurs du mouvement démocratique (très divisés ces dernières années par le partage du gâteau, pardon, par la conquête et l'exercice du pouvoir) peuvent encore se retrouver autour du bébé enfanté par leur lutte sous la bannière du Mouvement démocratique.

Des initiatives qui suscitent au sein de «La Ruche» un retour en force au-devant de la scène politique. Et naturellement que le meilleur baromètre de cette embellie politique sera le score du parti lors des futures échéances électorales qui sont autant cruciales pour le Mali que pour le parti de «L'Abeille». Pour une

première, depuis 2002 (avec feu Soumaïla Cissé), on attend enfin un candidat de l'Alliance dans le starting-block de la prochaine présidentielle qui sera très ouverte selon de nombreux observateurs. Selon les textes du parti, pour défendre ses couleurs à la présidentielle, il faut être membre de la formation politique depuis au moins 5 ans. «Il est temps qu'on s'assume pour conquérir le pouvoir. On ne peut pas continuer à vendre le parti au plus offrant au risque de perdre notre identité et bafouer notre héritage et notre expérience politiques», avait martelé un cadre influent du parti en marge du congrès d'octobre dernier. Le nouvel homme fort de l'Adéma, Marimantia Diarra, rêve sans doute d'entrer dans l'histoire comme le président qui a permis à l'Adéma-Pasj de revenir au pouvoir. A Bamako-coura (où siège l'Adéma), la reconquête du pouvoir reste un défi à relever. Et visiblement on y est déjà lancé, sans précipitation, dans la discrétion mais avec une grande détermination !

Naby
Source : Le Matin

Balla Fasséké : L'ancêtre est Kouyaté

Balla Fasséké, de son vrai nom Nyankoman Doka, est un griot qui a joué un rôle déterminant lors du règne de Soundiata Kéïta. Il est mort en 1271 et sa tombe se trouve à Kénioroba, sur la route de Kan-gaba. Qui était l'ancêtre des Kouyaté ?

1 218. Soundiata est contraint à l'exil à Mema par Dankaran Touman, son demi-frère et nouveau roi après le décès de leur père, Naré Maghan. À l'époque, le Manding est un vassal de l'empire Sosso du puissant empereur Soumaoro Kanté. Le royaume, exacerbé par les impôts et la soumission, veut s'affranchir, sous la houlette de Dankaran Touman. Soumaoro Kanté, en colère, envahit et détruit le royaume « comme un vieux canari ». Dankaran Touman s'enfuit en territoire guinéen actuel, à Kissidougou.

Au Manding, la résistance s'organise du côté des chasseurs, avec au centre le grand guerrier Kamadjan Camara. Celui-ci et ses conseillers consultent les oracles, qui prédisent une issue favorable à la guerre contre Soumaoro : seul l'enfant lion (Soundiata) pourra venir à bout du grand sorcier du Sosso. Rapidement, deux missions se mettent en place. La première part convaincre Soundiata de regagner la mère patrie. La seconde est conduite par Nyankoman Doka et Sansonma Goninafè, charmante fille de Dankaran Touman. Son objectif est d'amener Sansonma Goninafè à percer le mystère de l'invincibilité de Soumaoro Kanté.

De Nyankoman Doka à Balla Fasséké
À Mema, Soundiata accepte de rentrer libérer le Manding du joug de Soumaoro. Pendant ce temps, Nyankoman Doka est en mission avec

Sansonma Goninafè auprès du roi Sosso. Soumaoro est absent. Il est à la chasse en brousse.

Nyankoman Doka, en se baladant dans les appartements privés de son hôte, tombe sur un instrument: le sosobala, un balafon magique dont les génies ont fait cadeau à Soumaoro Kanté, qui en jouait à chaque fois qu'il devait sortir en brousse. Nyankoman Doka se mit donc à jouer sur le sosobala. Soumaoro, grand thaumaturge, entendit la mélodie de son instrument de musique favori. Pris de colère, il s'interrogea : « quelle créature audacieuse joue de mon balafon ? », écrit Drissa Diakité dans « Kuma ou la force du serment ». Soumaoro se hâta de rentrer et tomba sur Nyankoman Doka, très étonné par les notes mélodieuses mêlées aux louanges qui lui étaient adressées par le griot. « L'art que tu montres à jouer du balafon est un don de Dieu. (...) À partir d'aujourd'hui, tu seras à mon service et tu veilleras sur mon balafon tel un épervier (sègè) qui veillera sur moi-même et sur tout mon clan. Tu seras mon balafasègè – L'épervier maître de mon balafon – ». C'est ainsi que Nyankoman Doka est devenu Balla Fasséké, toujours selon l'œuvre de Drissa Diakité.

Cependant, Doka refusera l'offre de Soumaoro et lui exposera le message du Manding. « Je suis déjà au service d'un autre roi. Et le Manding m'a mandaté auprès de toi afin de t'informer de son allégeance. Ô vous, l'invaincu et l'invincible, en gage de bonne foi, le Manding vous fait présent de cette jeune femme nubile pour renforcer les alliances qui nous lient depuis des lustres ». Soumaoro en sera ravi. Cependant, il coupera les tendons d'Achille de Balla Fasséké après que celui-ci ait tenté de s'évader plusieurs fois. Il deviendra ainsi perclus.

Des jours durant, Sansonma Goninafè va user de sa force de séduction pour ravir à Soumaoro son secret d'invincibilité, son « tana ». Elle y parviendra enfin : c'est l'ergot d'un coq blanc. L'empereur sorcier et magicien sosso avait 69



façons de se métamorphoser. Il faudra attendre qu'il se transforme en un lutin blanc avec un point noir, lequel devra être écorché par l'ergot d'un coq blanc, ce qui lui sera fatal. Sansonma Goninafè s'enfuit donc avec ce secret vers le Manding. Et c'est cela qui permettra à Soundiata, déjà rentré au royaume, de vaincre Soumaoro.

Après la prise du Sosso, Soundiata, reconnaissant à l'égard de Balla Fasséké, aurait lié un pacte de fidélité avec lui. « À partir d'aujourd'hui, Kounyantiè (il y a désormais un pacte de fidélité entre toi, moi et toute ma descendance) », jurera-t-il.

Et c'est ainsi que Balla Fasséké prit le patronyme Kouyaté. Il sera par la suite nommé premier conseiller de la famille royale. Et il sera décidé que le sosobala ferait désormais partie du patrimoine de Doka et que ses descendants pourraient en hériter. De nos jours, le sosobala se trouve à Nyagasola, en Guinée.

Source : Journal du Mali

www.malikile.com

Manif du FNDC : Cinq mineurs relaxés, 29 autres en détention (Procureur)

Dans un communiqué, le procureur spécial près le tribunal pour enfant annonce la détention provisoire de 29 enfants interpellés la semaine dernière lors des manifestations du FNDC. Cinq autres enfants âgés de moins ont dû être relaxés et mis à la disposition leurs Parents. Ce, pour rester en conformité avec le code de l'enfant qui déclare insusceptible de poursuite pénale les enfants de moins de 13 ans.

Les 29 enfants détenus font l'objet d'une information judiciaire et sont poursuivis pour » attroupement et destructions de biens publics et privés ». Ils font partie d'un groupe de 56 personnes qui ont été arrêtées et déferées devant le parquet du tribunal pour enfants.

» Le parquet spécial réaffirme sa volonté et son engagement indéfectible à veiller à ce que



la dignité et l'intégrité physique des enfants en conflit avec la loi soient respectés en toute circonstance... », a déclaré le procureur Mohamed Diawara qui a invité les parents à as-

sumer leur responsabilité pénale en période de conflit.

Source : GuinéeNews

COUR D'APPEL DE CONAKRY
TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CONAKRY
PARQUET SPECIAL
N° 004 / P / TPE/2022

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parquet spécial près le tribunal pour enfants de Conakry, informe l'opinion publique nationale et internationale de l'ouverture d'une information judiciaire contre cinquante-six (56) personnes.

En effet, suite à la manifestation du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), cinquante-six (56) personnes ont été interpellées et traduites devant le Parquet spécial près le tribunal pour enfants respectivement vendredi 29 juillet et lundi 1^{er} août 2022.

Après examen des procès-verbaux, il a été constaté que trente-quatre (34) d'entre eux étaient mineurs dont cinq (05) âgés de moins de 13 ans ;

En application de l'article 549 du Code de l'enfant, qui dispose : « L'enfant âgé de moins de 13 ans est insusceptible de poursuite pénale », le parquet s'est abstenu à engager des poursuites pénales contre ceux-ci.

Néanmoins, dans le souci de préserver l'intérêt supérieur de ces enfants, il a été décidé qu'ils soient mis à la disposition de leurs parents pour une meilleure prise en charge, conformément aux dispositions des articles 3 de la convention relative aux droits de l'enfant, et 12 du Code de l'enfant.

En ce qui concerne les vingt-neuf (29) autres mineurs, tous âgés de plus de 13 ans, le Parquet spécial dans son rôle régalié de poursuivre, ou non, et en vertu du principe de la légalité des poursuites, a décidé de les poursuivre en ouvrant une information judiciaire pour des faits d'attroupement et de destruction des biens publics et privés, prévus et punis respectivement par les dispositions des articles 627, 628 et suivants ; et 523 du Code pénal.

Aussitôt, ils ont été conduits devant les juges des enfants qui, conformément aux dispositions des articles 548, 551 et suivants du Code de l'enfant, et 198 du Code de Procédure pénale, ont ordonné leur détention provisoire aux motifs qu'ils sont poursuivis pour des faits graves et que cela est strictement nécessaire pour leur maintien à la disposition de la justice.

Le Parquet spécial près le tribunal pour enfants regrette fort des concours de circonstances qui ont causé des pertes en vies humaines et entraîné de nombreux dégâts matériels et préjudices moraux au détriment de la Société guinéenne et/ou des paisibles citoyens.

Le Parquet spécial réaffirme sa volonté et son engagement indéfectible à veiller à ce que la dignité et l'intégrité physique des enfants en conflit avec la loi soient respectées en toutes circonstances et fait en outre invite aux parents d'assumer leur responsabilité parentale pendant les périodes de manifestation, en empêchant leurs enfants d'être au cœur des troubles dans la cité, faute de quoi, il se réserve le droit de faire usage des dispositions combinées des articles 874, 880 et 888 du Code de l'enfant qui disposent respectivement :

- 1- « **Le fait d'exposer directement un enfant à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi est puni d'un emprisonnement de 1 à 3 ans et d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement** ».
- 2- « **Le fait pour un parent, un tuteur ou tout représentant légal d'un enfant, d'abandonner volontairement son enfant poursuivi pour une infraction donnée au niveau des services de Sécurité et de Justice, est puni d'un emprisonnement de 1 à 3 mois et d'une amende de 500.000 à 2.000.000 de francs guinéens ou de l'une de ces deux peines seulement** ».
- 3- « **Le fait par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur, est puni de 3 mois à 2 ans d'emprisonnement et de 2 000 000 à 10 000 000 de francs guinéens d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement** ».

Enfin, le Parquet spécial près le tribunal pour enfants constate avec regret, une délinquance intelligemment organisée à l'aune de laquelle les mineurs sont instrumentalisés. C'est pourquoi, il rappelle, de son droit de faire engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout parent défaillant.

Fait au Parquet le 02 août 2022

LE PROCUREUR SPECIAL
Mohamed DIAWARA

Kankan (RG) : La principale route du quartier d'enfance du col. Doumbouya dans tous ses états



En cette saison pluvieuse, les principales artères de la commune urbaine de Kankan sont dans un état de dégradation très poussé. Mais l'une d'elle polarise toutes les attentions actuellement. Il s'agit de la route principale reliant à la fois les deux plus vieux quartiers de la ville, Salamani et Banankoroda, précisément au niveau du grand marché Dibida. Une route qui doit aussi sa célébrité au fait

qu'elle se trouve non loin la maison familiale où a grandi l'actuel président de la Transition, le colonel Mamady Doumbouya. Cette route est devenue un véritable enfer pour les automobilistes et autres usagers qui la pratiquent au quotidien. C'est le cas de Diawara Sidiki, un chauffeur interrogé à bord de son véhicule poids lourd : « franchement, l'état de cette route nous fatigue énormément. Pour venir prendre ou décharger des marchandises,

de la gare routière au marché Dibida, on peut prendre 2 ou 3 heures de temps. » Pourtant cette route a reçu, il n'y a pas longtemps, des couches de bitume sous le règne d'Alpha Condé. Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise guinéenne de terrassement, GUITER SA. Mais, à en croire un usager ayant requis l'anonymat, « ces travaux de bitumage ont été très mal exécutés. Ils ont fait ces travaux de bitumage sans le moindre caniveau. Il n'y a aucun passage pour les eaux de ruissellement. C'est pourquoi les couches de bitume qu'ils ont passées sur cette route ne font que se dégrader du jour au lendemain. Cela fait bientôt un an que le président Doumbouya est au pouvoir, la cour dans laquelle il a passé son enfance se trouve à quelques pas d'ici... On pensait qu'il allait au moins faire quelque chose. Mais, on a comme l'impression qu'il n'est pas informé l'enfer auquel les usagers de ce tronçon sont confrontés. »

Tout en renchérisant, Ibrahim Béréte, un autre usager interrogé à la devanture de son magasin qui se trouve en bordure de cette route, lance un SOS : « l'état de cette route n'est pas du tout bon. Quand il pleut, elle devient totalement impraticable. On ne peut même pas parler de bitumage ici. Cela fait plusieurs mois que des topographes sont venus voir le niveau de dégradation de cette route mais, rien n'en est sorti. On ne peut donc pas parler de bitumage. Si seulement le gouvernement du colonel Mamady Doumbouya pouvait nous aider à sortir de cet enfer, cela nous soulagerait beaucoup. »

Faut-il par ailleurs souligner que malgré nos nombreuses sollicitations, ni le chef du quartier Banankoroda encore moins les responsables de la société GUITER de Kankan n'ont voulu répondre à nos questions.

Source : GuinéeNews



Xavi décide du trio offensif de premier choix : Pour le début de la saison

Le manager du FC Barcelone, Xavi Hernandez, a choisi Ousmane Dembélé, Robert Lewandowski et Raphinha comme trio offensif de premier choix pour la saison prochaine, selon Directo Gol (h/t BarcaUniversal).

Le Barça a travaillé dur en coulisses pour s'assurer qu'il aborde la nouvelle saison avec les attaquants susmentionnés. Dembele a épuisé son contrat et est devenu agent libre avant de prolonger son séjour au Camp Nou pour deux années supplémentaires. Lewandowski a rejoint le FC Barcelone en provenance du Bayern Munich pour un montant de 45 millions d'euros. Raphinha, quant à lui, a quitté Leeds United pour rejoindre l'équipe de Xavi Hernandez dans une transaction qui pourrait coûter jusqu'à 55 millions d'euros. Après avoir travaillé dur pour faire signer ces

attaquants de classe mondiale, il est naturel pour Xavi de vouloir les faire jouer semaine après semaine. Lewandowski est un buteur confirmé, tandis que Dembele et Raphinha sont deux des meilleurs dribbleurs du football mondial.

Barcelone a d'autres attaquants qui seront en compétition pour être dans le onze de départ de l'équipe. L'avenir de Memphis Depay est incertain malgré une première saison impressionnante en Liga, mais pour l'instant, il reste au Camp Nou.

Pierre-Emerick Aubameyang, Ansu Fati, Ferran

Torres et Martin Braithwaite sont quelques-unes des autres options que Xavi a à sa disposition. Outre Depay, Aubameyang pourrait également ressentir l'impact de l'arrivée de Lewandowski.

Il a quitté Arsenal pour le FC Barcelone en janvier dernier, mais il ne devrait pas être titularisé si Xavi décide de conserver son trio de tête.

Source : Afrique Sports





Bélier (21 mars - 19 avril)

Mars votre planète vous donne une belle vitalité. Vous pourriez abattre beaucoup de travail sans être fatigué. Vos collègues comptent sur vous. Ils peuvent vous ralentir en demandant des avis. Gardez vos distances ! Concentrez-vous sur les tâches !

La patience est nécessaire. Vous réalisez que les charges amputent votre trésorerie. Vous pourriez prendre un rendez-vous auprès de votre banque pour faire un point. La gestion de l'argent vous préoccupe. Vous cherchez comment remédier à ces dépenses !



Taureau (20 avril - 19 mai)

Le Soleil dans votre secteur X vous mettra en avant et vous donnera les moyens de montrer ce que vous vaudrez. Attention cependant, car avec sa dissonance à Uranus, vous ne serez pas à l'abri de réactions impulsives qui pourraient mener au conflit.

Jupiter au sextile de Vénus agira comme une influence utile sur vos finances. Il vous aidera à recadrer vos dépenses, à renforcer votre gestion et, du même coup à optimiser votre budget. Ce sera, bien sûr, de ce côté qu'il vous faudra plancher.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Manque d'ambition ou simple fainéantise. Aujourd'hui cher natif, vous ne montrez pas le meilleur de vous-même au travail. Vous perdez du temps. Vous préférez être fixé sur votre téléphone perso ou sur votre ordinateur pour faire du shopping.

Ce n'est pas une journée pour faire de bonnes affaires, alors autant vous absentez, car les opérations à risque sont à éviter. Faire des placements sur du long terme, ça ne vous dit rien. Patientez un peu, la situation s'améliore doucement.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous arrivez à faire des efforts pour cacher vos désaccords avec votre hiérarchie ou vos collègues. Bien que ce soit difficile pour vous, Vénus vous aide dans votre communication, et vous parvenez ainsi à harmoniser les relations professionnelles. Bravo !

Attention, vous pourriez avoir affaire à des personnes malhonnêtes, dans le secteur financier. Certaines transactions pourraient s'en ressentir, et même ne pas aboutir. Soyez sûr de la fiabilité de vos investissements, et des instigateurs ! C'est préférable.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous retrouvez votre feeling avec les collègues. Les tensions de la veille se dissipent. Communiquez avec vos chefs. C'est le moment de faire un rapprochement. Il y a une possibilité de négocier une évolution. Il peut s'agir d'un poste qui se libère.

Les dépenses peuvent avoir un rapport avec un vrai renouveau. Acquérir des meubles ou aménager une nouvelle pièce cause des frais. Attention aux tentations sur des articles hors de votre budget ! La volonté est demandée pour résister face aux tentations !



Vierge (23 août - 23 septembre)

En bagarre avec votre signe, Mars laissera craindre un passage compliqué. On ne remettra pas vos attributions en question, mais vous aurez tout de même l'impression que l'on cherchera à vous écarter, ce qui présagera des tensions avec votre hiérarchie.

Vous risquez de perdre de l'argent, soit par inadvertance, soit par négligence, mais surtout parce que cette situation semblera bloquée. Le prêt que l'on était sur le point de vous accorder sera annulé ou une réduction ne sera plus d'actualité.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous envisagez votre carrière sous un jour nouveau. En effet, des imprévus viennent bouleverser vos plans, vous commencez à penser différemment. Une belle ouverture d'esprit s'empare de vous. Votre enthousiasme est au sommet. Vous voyez positif.

Afin d'éviter les risques de pénalités, vous réglez toutes vos factures. La bonne nouvelle, c'est que vous êtes à jour dans vos paiements, ça vous enlève une grosse épine du pied. Et comme l'argent attire l'argent, une petite somme vous tombe dessus.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Peut-être êtes-vous amené à vous déplacer pour votre travail ? Quoi qu'il en soit, votre volonté de réussite est importante, et votre excellent relationnel favorise le domaine professionnel. En plus, vous êtes d'une grande clairvoyance, ça aide !

Votre ténacité vous apporte la réussite professionnelle, et vos finances pourraient s'en trouver augmentées ! Effectivement, votre capacité de persuasion est telle que vous pourriez avoir une augmentation de salaire ou une promotion professionnelle.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Un de vos collaborateurs peut vous demander de l'aide. Vous apportez un soutien avec spontanéité. La générosité de votre personnalité apporte une bonne ambiance dans votre service. On aime votre présence. Vos tâches peuvent être diversifiées et plaisantes.

Il faut faire des concessions. Le salaire est suffisant, mais vous êtes tellement dépensier que le salaire fond à vue d'oeil. Les déplacements et les gadgets pour partie en voyage sont vos principales dépenses. En ce jour, peu d'économies sont possibles.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Votre persévérance sera au pouvoir. Vous vous accrocherez à vos rêves ambitieux et vous ne vous laisserez pas intimider par les difficultés. Même si votre parcours ressemblera à une course d'obstacles, vous ne baisserez pas les bras en aucun cas.

Vous devrez dire stop à la procrastination côté finances, faire du ménage dans vos dépenses, histoire de vous offrir une marge de manoeuvre plus importante en cas de frais imprévus comme une panne qui vous fera prendre conscience de cette notion importante.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Cher ami Verseau, les astres vous offrent la possibilité de pouvoir partir travailler à l'étranger, c'est une belle occasion d'explorer de nouveaux horizons. Si une proposition professionnelle venait à pointer son nez, vous restez à l'affût.

Les influences du jour vous aident à faire des placements ou à investir votre argent dans des achats immobiliers qui vous rapporteront pas mal de bénéfices sur le long terme. L'idée vous plaît bien, vous pensez à assurer votre avenir.



Poisson (19 février - 21 mars)

Les choses se compliquent, car vous paraissez un peu dépassé par les événements. Vous semblez avoir du mal à gérer la situation, et ça pourrait déboucher sur des maladroites. Prenez conseil auprès de vos collègues, cela devrait vous rassurer.

Gérer un budget n'a jamais été votre fort, mais ces temps-ci, vous y parvenez tout de même, peut-être involontairement d'ailleurs ! Un équilibre est présent, malgré tout de même une propension aux dépenses, que vous avez du mal à éviter.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23